



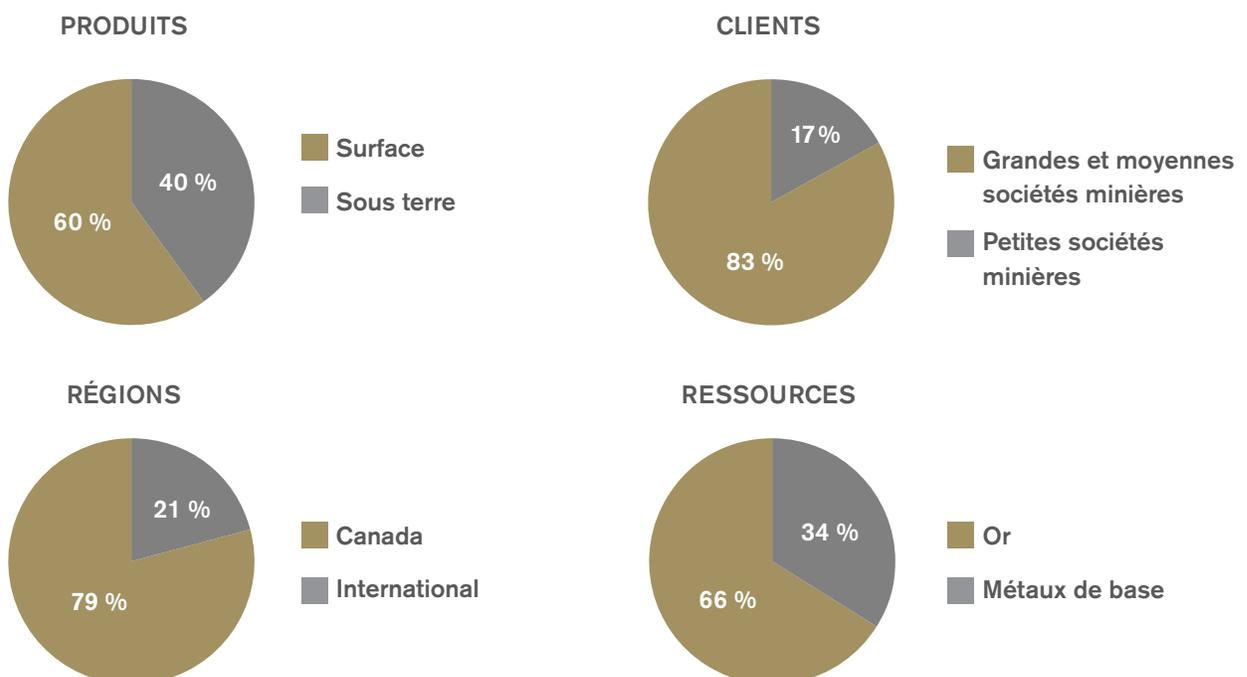
BASE SOLIDE AU CANADA | PRÉSENCE MONDIALE EN EXPANSION

PROFIL

Ayant son siège social à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage, offrant des services de forage souterrain et en surface au Canada et à l'international par ses 231 appareils de forage et plus de 1 100 employés. Orbit Garant offre des services aux grandes, moyennes et petites sociétés minières, à chaque étape de l'exploration minière, du développement et de la production. La Société offre aussi des services de forage géotechnique à des sociétés minières ou d'exploration, à des cabinets de consultants en ingénierie et en environnement ainsi qu'à des agences gouvernementales.



PART DE MARCHÉ (EN POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES¹)



1. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2020

À nos actionnaires

Nous avons entrepris l'exercice 2020 avec un élan positif, car la demande de services de forage au Canada augmentait régulièrement par rapport à l'exercice 2019, reflétant le raffermissement du prix de l'or et l'amélioration de l'accès au capital pour les sociétés minières. Pour le premier semestre de l'exercice 2020, notre chiffre d'affaires a augmenté de 15 % par rapport à la même période de l'exercice 2019, tandis que notre bénéfice brut et notre BAIIA ont augmenté respectivement de 10,0 % et 40,7 %. Cette croissance est attribuable à la performance solide de nos activités au Canada, qui ont plus que compensé une baisse de 4,1 % des revenus tirés de nos activités à l'international résultant de la fin d'un contrat de forage de plusieurs années au Chili au quatrième trimestre de l'exercice 2019, en plus des protestations civiles au Chili et des préoccupations en matière de sécurité régionale au Burkina Faso.

L'élan positif de nos activités de forage au Canada s'est poursuivi au cours de notre troisième trimestre de l'exercice 2020 et la perspective de nos activités à l'international s'améliorait, jusqu'à ce que nous soyons touchés par l'écllosion du COVID-19. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'épidémie COVID-19 était une pandémie mondiale. Les gouvernements ont réagi en mettant en œuvre des mesures d'urgence pour contenir la propagation du virus, y compris la fermeture temporaire d'entreprises jugées non essentielles. Nos opérations ont été considérablement touchées par ces mesures, car un certain nombre de nos projets de forage ont été mis en attente ou reportés. Au Québec, en raison de l'ordre du gouvernement provincial de réduire les activités commerciales non essentielles, nos activités ont été suspendues du 24 mars au 20 avril 2020, date à laquelle elles ont été autorisées à reprendre graduellement. De plus, nos activités de forage sur certains projets dans le territoire du Nunavut et en Ontario ont été temporairement réduites ou suspendues. Nos activités de forage à l'international ont également été touchées, soit en raison des restrictions imposées par le gouvernement à certaines activités commerciales, soit par les décisions des clients de réduire ou de retarder certains projets dans cet environnement difficile.

Face à la pandémie, nous avons agi rapidement en mettant en œuvre des mesures de précaution dans l'ensemble de nos activités afin de donner la priorité à la santé et à la sécurité de nos employés et des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Dans le cadre de notre plan de continuité des activités, nous avons mis en œuvre de multiples initiatives visant à réduire nos coûts et à gérer notre liquidité au cours de cette période de réduction des activités de forage, y compris une réduction des dépenses en immobilisations et une réduction des investissements dans le fonds de roulement. Fait important, nous avons mis en

œuvre ces mesures sans avoir d'incidence sur notre capacité à accroître nos activités à mesure que les conditions du marché s'améliorent.

De plus, à compter du 1^{er} avril, notre équipe de direction et nos administrateurs ont convenu d'une réduction temporaire de 15 % de leur rémunération pour soutenir la Société. Nous avons également amendé ou modifié les accords de financement avec nos prêteurs et obtenu du financement au Chili par l'intermédiaire de notre filiale chilienne, générant ainsi une flexibilité financière supplémentaire. À la fin de notre exercice financier, nous avons respecté tous les engagements de notre facilité de crédit et de notre entente de prêt d'EDC, et nous prévoyons continuer à nous y conformer compte tenu des modifications apportées avec nos prêteurs.

Nous avons également enregistré un soutien financier de 3,6 M\$ provenant du Programme canadien de subventions salariales d'urgence au cours de notre quatrième trimestre, ce qui a contribué à atténuer l'impact de la pandémie sur nos activités.

Comme les gouvernements ont maintenant assoupli les restrictions commerciales liées à la COVID-19, nous intensifions graduellement nos activités et nous nous réjouissons à l'idée de reprendre notre élan d'avant la pandémie. Nous ne pouvons pas prédire combien de temps durera la pandémie, ni quand nos activités de forage atteindront les niveaux d'avant la pandémie. Toutefois, nous croyons avoir réussi à traverser les premières étapes de cette crise, et nous sommes bien placés pour continuer à intensifier nos opérations lorsque les circonstances le permettront.

Nous constatons des signes positifs dans notre entreprise, avec plusieurs nouvelles possibilités qui nous sont offertes pour des projets potentiels au Canada et dans nos activités à l'international. Nous nous attendons à ce que les activités de forage

au Canada continuent d'augmenter régulièrement, à moins d'un changement important des restrictions commerciales en raison de la pandémie de COVID-19, tandis que nos activités de forage à l'international accuseront probablement un retard sur nos activités au Canada pour le moment en raison des restrictions actuelles. Néanmoins, nous prévoyons une augmentation de l'activité des projets dans les mois à venir.

Avec le prix de l'or actuellement à plus de 1 900 \$ US l'once, l'économie de l'exploitation aurifère s'est considérablement améliorée et avec environ 66 % de nos revenus générés par les activités liées à l'or, nous nous attendons à ce que la demande pour nos services se renforce à mesure que les conditions économiques mondiales se stabiliseront et que nos clients commenceront à se réengager et à faire progresser l'exploration des minéraux et des programmes de développement.

De plus, de nombreux experts de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves de cuivre nécessite une augmentation des activités d'exploration des nouvelles réserves au cours des prochaines années. Nos opérations bien établies au Chili sont en mesure de répondre à toute augmentation potentielle de la demande des clients pour les services de forage de cuivre.

Paul Carmel s'est retiré de notre conseil d'administration en juin 2020, et Jean-Yves Laliberté a assumé le rôle de président du conseil d'administration. Bill Gula, qui siège à notre conseil d'administration depuis 2011, a également décidé de se retirer et ne se représentera pas cette année. Nous sommes heureux d'accueillir Pierre Rougeau et Nicole Veilleux en tant que nouveaux membres de notre conseil d'administration.

M. Rougeau possède plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des finances et de l'administration des affaires, ayant auparavant occupé des postes de cadre supérieur pour Mines Richmond et AbitibiBowater. Auparavant, il a travaillé dans le secteur des services bancaires d'investissement et a déjà été administrateur de sociétés ouvertes canadiennes. Mme Veilleux possède plus de 30 ans d'expérience en finances, dont une vaste expérience dans le secteur minier québécois. Elle était vice-présidente des finances de Mines Richmond lorsque cette dernière fut acquise

en 2017. Mme Veilleux était auparavant vérificatrice chez KPMG et a été membre du comité de vérification et des finances de l'Association minière du Québec.

Nous remercions Paul Carmel et Bill Gula pour leur leadership et leurs nombreuses contributions en tant que membres de notre conseil d'administration et nous nous réjouissons des contributions futures et des orientations stratégiques de Pierre Rougeau et Nicole Veilleux.

Regardant vers l'avenir, alors que nous poursuivons notre croissance, notre accent sur l'innovation et la technologie de pointe demeurera une priorité pour nous et un avantage concurrentiel au sein de notre industrie. Nous disposons actuellement de 43 appareils de forage équipés de notre technologie de surveillance et de contrôle informatisée. Ces appareils de forage munis de technologie avancée augmentent la précision et la productivité, ont des pièces durables, sont idéaux pour former des foreurs moins expérimentés, et se sont avérés être en forte demande par nos clients. En plus de notre force en matière d'innovation, de nos opérations et de notre envergure mondiale élargie, notre bilan solide, notre expertise dans le forage en surface et souterrain, nos capacités de fabrication intégrées verticalement et une équipe de direction hautement expérimentée nous positionnent favorablement pour soutenir la concurrence pour de nouveaux projets à mesure que notre industrie se redressera et que la demande de services de forage reprendront.

En terminant, nous remercions tous nos employés, l'équipe de direction et leurs familles pour leur engagement continu envers le succès d'Orbit Garant, en particulier pendant cette période très difficile. Merci à nos actionnaires, nous apprécions votre soutien continu.

Sincèrement,

Jean-Yves Laliberté
Président du conseil

Éric Alexandre
Président et chef de la direction



**Rapport de Gestion et
États Financiers Consolidés**

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE 2020

LE 28 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2020 (l'« exercice 2020 ») et le 30 juin 2019 (l'« exercice 2019 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2020 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 28 septembre 2020. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement, comprennent la capacité des régions dans lesquelles la Société exerce ses activités de gérer et de faire face aux répercussions du COVID-19, l'incidence des mesures prises par ces régions pour contrôler la diffusion du COVID-19 sur les activités de la Société et les implications économiques et financières du COVID-19 pour la Société.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de

gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 28 septembre 2020 figurant sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que le COVID-19 était une pandémie mondiale. Les gouvernements ont réagi à l'épidémie du COVID-19 en en mettant en œuvre des mesures d'urgence pour minimiser la propagation de la maladie, y compris la fermeture temporaire d'entreprises jugées non essentielles. Ces mesures ont causé d'importantes perturbations économiques, ainsi que la volatilité des marchés boursiers, des prix des produits de base et des taux de change.

Les activités d'Orbit Garant ont été considérablement touchées par ces mesures à compter de la fin de son troisième trimestre de l'exercice 2020 (« T3 2020 »), alors qu'un certain nombre de projets de forage ont été suspendus ou reportés. Au Québec, en raison de l'ordonnance du gouvernement provincial visant à réduire au minimum les activités commerciales non essentielles, les activités de la Société ont été suspendues du 24 mars 2020 au 20 avril 2020, date à laquelle elle a été autorisée à reprendre de façon graduelle et supervisée. De plus, l'activité de forage sur certains projets dans le territoire du Nunavut et en Ontario a été temporairement réduite ou suspendue. Les opérations de forage d'Orbit Grant à l'international ont également été affectées, soit en raison des restrictions gouvernementales, soit des décisions des clients de réduire ou de retarder certains projets dans cet environnement difficile.

Orbit Garant considère que la santé et la sécurité de son personnel, de ses clients, de ses fournisseurs et des collectivités dans lesquelles elle opère est une priorité absolue. La Société a mis en œuvre des mesures de précaution en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de ses activités, fondées sur les recommandations ou les directives, émises par les autorités de santé publique et les gouvernements des diverses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités.

La direction a pris plusieurs mesures pour atténuer l'impact économique du COVID-19 sur ses activités et ses opérations. Pour assurer qu'Orbit Garant a la capacité continue de s'acquitter de ses obligations financières et contractuelles, la Société: i) a fait une demande de subventions gouvernementales et d'aides mises à sa disposition par divers gouvernements en réponse au COVID-19 ii) a retravaillé sa structure de coûts et reporté les dépenses non essentielles iii) a pris des dispositions avec Exportation et développement Canada (« EDC ») afin de suspendre temporairement les paiements de principal et intérêts sur ses dettes de EDC jusqu'en octobre 2020 (voir la note 16 dans les états financiers de l'exercice 2020) et iv) a pris des dispositions avec la Banque Nationale du Canada (« Banque Nationale ») pour modifier les clauses restrictives de sa facilité de crédit principale (la « Facilité de crédit »). La Société estime qu'à la suite de ces mesures, elle continuera de respecter ses obligations en vertu de ses accords de dette et disposer de ressources suffisantes afin de poursuivre ses activités.

Sur le plan opérationnel, la Société a entrepris plusieurs initiatives pour réduire les coûts et gérer sa position de liquidité au cours de la période actuelle de réduction des activités de forage. Il s'agit notamment d'une réduction des achats d'articles en stock et d'un programme visant à réduire progressivement les niveaux globaux des stocks. Il est important de noter que ces mesures ont été mises en œuvre sans affecter la capacité de la Société à accélérer ses activités. De plus, à compter du 1^{er} avril 2020, la direction et les administrateurs d'Orbit Garant ont accepté une réduction temporaire de 15 % de leur rémunération afin de soutenir la Société.

Au cours de son quatrième trimestre de l'exercice 2020 (« T4 2020 »), Orbit Garant a enregistré un avantage lié au programme de la Subvention Salariale d'Urgence du Canada (« SSUC »). La Société a enregistré des prestations de soutien financier de 3,6 M\$, duquel 3,2 M\$ a été reconnu comme une réduction du coût des produits tirés de contrats et de 0,4 M\$ reconnu comme une réduction des dépenses générales et administratives.

L'impact à long terme du COVID-19 est inconnu. Bien que la direction soit encouragée à voir les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada et les gouvernements de diverses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses

activités, d'ouvrir graduellement leurs économies, on ne sait pas si et quand l'activité de forage de la Société atteindra les niveaux d'avant la pandémie. La direction continuera de surveiller attentivement la situation. Dans le cadre de son plan de continuité des activités, Orbit Garant continue de gérer sa structure de coûts variables et ses liquidités pour soutenir son niveau réduit d'exploitation au cours de cette période, ainsi que la réduction des dépenses en immobilisations tout en maintenant la souplesse nécessaire pour reprendre ses opérations normales au fur et à mesure que davantage de restrictions liées à la COVID-19 sont levées, que les projets de forage clients sont repris ou accélérés et que les conditions économiques générales s'améliorent.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2020

- Les produits se sont établis à 137,8 M\$, comparativement à 152,8 M\$ pour l'exercice 2019
- La marge brute de 9,4 %, comparativement à 10,7 % pour l'exercice 2019
- La marge brute ajustée¹⁾ (excluant la dotation aux amortissements) de 16,3 %, comparativement à 16,4 % pour l'exercice 2019
- Le BAIIA1) s'est établi à 6,8 M\$, comparativement à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019
- Une perte nette de 7,4 M\$ a été inscrite, comparativement à une perte nette de 3,5 M\$ pour l'exercice 2019
- Au total, 1 297 838 mètres ont été forés, comparativement aux 1 427 587 mètres forés au cours de l'exercice 2019.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX: OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 231 appareils de forage et plus de 1 100 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, en Guyane, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Libéria et au Ghana. La Société a établi des filiales d'exploitation à l'international à Winnemucca (Nevada), aux États-Unis; à Santiago au Chili; Lima au Pérou; à Georgetown en Guyane; à Ouagadougou au Burkina Faso; et à Takoradi au Ghana, pour soutenir ses opérations internationales.

Orbit Garant a des infrastructures complètes et intégrées verticalement avec sa filiale, Soudure Royale, située à Val-d'Or au Québec, qui fabrique des appareils de forage pour la Société et des tiers. Soudure Royale procure un avantage concurrentiel à la Société en matière de prestation de services et de matériel de forage. Orbit Garant concentre ses activités sur le « forage spécialisé », c'est-à-dire des projets de forage qui sont réalisés dans des endroits éloignés ou dont, selon la direction, la portée, la complexité ou la nature technique ne permettent pas qu'ils soient entrepris par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International.

Pour l'exercice 2020 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 45 % du total des produits de la Société, comparativement à 55 % pour l'exercice 2019.

- Environ 66 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 34 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base et par d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société ont représenté respectivement environ 60 % et 40 % des produits de la Société.
- Environ 83 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, en comparaison de 88 % pour l'exercice 2019. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 79 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 21 % ont été générés par des contrats de forage à l'international.

Éventualités

La Société peut faire l'objet de diverses réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction estime que des provisions adéquates ont été constituées dans les comptes, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'ampleur des coûts et des pertes potentiels, le cas échéant, la direction estime que la résolution ultime de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

En juin 2020, une réclamation d'une institution financière (le «Requérant») pour dommages et intérêts contre une filiale de la Société d'un montant de 843,7million de francs ouest-africains (XOF) (1,97 M\$) a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. Cette réclamation concerne un montant de 8,6 millions XOF (0,02 M\$) dû par la filiale de la Société à un fournisseur, qui était redevable au Requérant. La Société conteste vigoureusement cette réclamation et a fait un appel de la décision. Sur la base d'un avis juridique, la direction estime que la réclamation est non fondée et qu'elle aura gain de cause lors de l'appel.

En août 2020, un montant de 266,8 millions XOF (0,62 M\$) a dû être déposé dans un compte de trésorerie soumis à restrictions par l'institution financière de la Société au Burkina Faso à la demande du Requérant. Le Requérant a également menacé de saisir certains actifs commerciaux de la filiale de la Société afin de satisfaire sa réclamation. Bien que la direction espère avoir gain de cause à l'appel, en septembre 2020 la Société a prélevé sur sa Facilité de crédit et déposé des liquidités d'un montant de 576,8 millions XOF (1,35 M\$) auprès de son institution financière au Burkina Faso, afin d'éviter la saisie de certains de ses actifs et empêcher toute perturbation des activités de la Société et de sa filiale, en attendant la résolution de l'appel de la Société. La direction prévoit récupérer ces montants déposés au moment où elle obtiendra gain de cause à l'appel ou plus tôt si certaines conditions sont remplies.

Néanmoins, étant donné que la réclamation initiale a été confirmée par un tribunal, la Société a comptabilisé une provision de 871,5 XOF (2,03 M\$) au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Si et quand les faits et les circonstances changent (y compris si la Société obtient gain de cause à son appel), le passif comptabilisé sera révisé dans la période au cours de laquelle le changement survient.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir la plus grande société de forage de minerai au Canada. Pour atteindre cet objectif, elle devra saisir les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;

- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre actuelle de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et d'accroître la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer la base d'exploitation de la Société dans des régions stratégiques, comme l'acquisition d'Orbit Garant Chile S.A. (« OG Chile ») basée à Santiago, au Chili, réalisée par la Société en décembre 2015 et l'acquisition des opérations de forage de Projet Production International BF S.A. (« PPI ») à Ouagadougou, au Burkina Faso en octobre 2018;
- Conserver un bilan solide et utiliser les capitaux de façon judicieuse;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les parties prenantes de la Société.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base) des métaux, et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Le prix de l'or a considérablement augmenté au cours des 12 derniers mois, le prix au comptant atteignant un niveau record d'environ 2 075 \$US l'once en août 2020. Au moment du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 1 881 \$US l'once, ce qui représente une augmentation d'environ 26 % par rapport à l'année précédente et une augmentation d'environ 79 % par rapport à son plus bas niveau de prix sur cinq ans à la fin de 2015.

Métaux de base

Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Le prix au comptant du cuivre est plus élevé qu'il y a 12 mois, les prix au comptant de l'aluminium et du zinc sont similaires à ceux d'il y a 12 mois et les prix au comptant du plomb et du nickel sont inférieurs à ceux d'il y a 12 mois. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 2,60 \$US la livre il y a un an et,

au moment du présent rapport, il était d'environ 2,98 \$US la livre, soit une augmentation de 15 %. Les prix au comptant du cuivre et du nickel sont actuellement au-dessus des points médians de leurs fourchettes respectives de prix sur cinq ans, tandis que les prix au comptant de l'aluminium, du plomb et du zinc se situent actuellement plus bas des points médians de leurs fourchettes respectives de prix sur cinq ans.

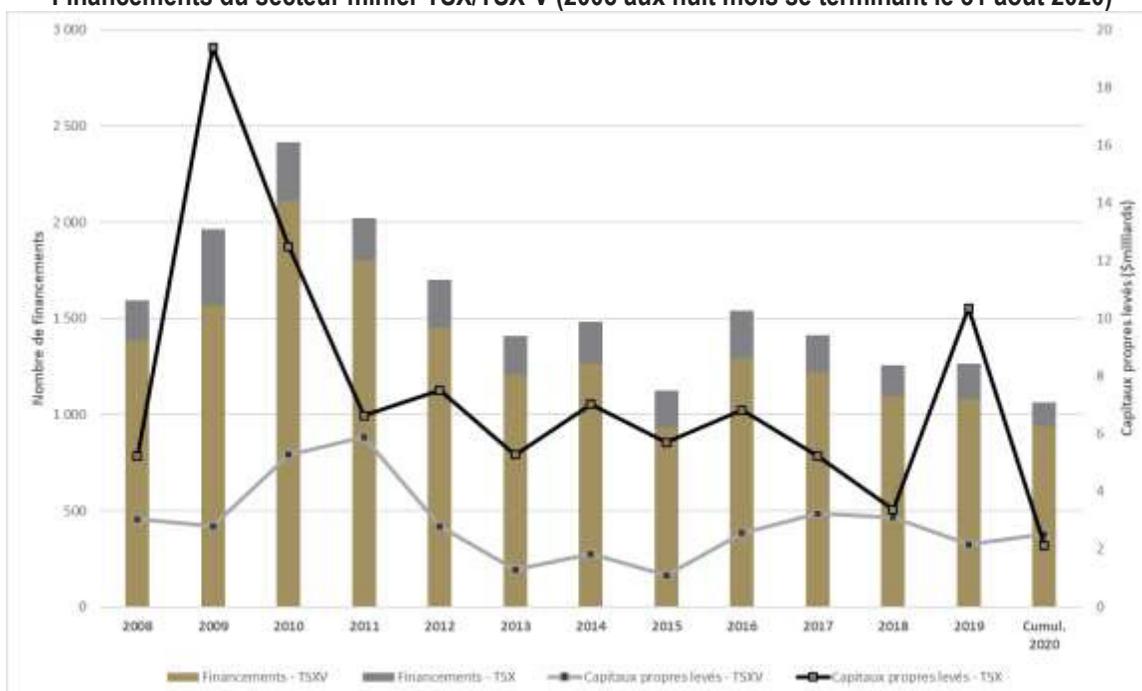
Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 124 \$US la tonne, comparativement à environ 92 \$US la tonne il y a un an. Le prix au comptant du minerai de fer se situe actuellement proche d'un sommet de cinq ans.

Intervenants du marché

Le secteur minier a commencé à se remettre d'un ralentissement prolongé au début de 2016. Les prix des métaux ont augmenté, ce qui a conduit à une hausse des valorisations des capitaux propres miniers et à une augmentation de l'activité de financement. Alors que le secteur minier dans son ensemble est actuellement dans une position plus forte par rapport au début de la reprise, la performance des actions des sociétés minières aurifères a surpassé les sociétés de métaux de base au cours des 12 derniers mois alors que le prix de l'or a augmenté à des niveaux records. Au cours des 12 derniers mois (du 27 septembre 2019 au 28 septembre 2020), l'indice mondial de l'or S&P/TSX a augmenté d'environ 49 % tandis que l'indice mondial des métaux de base de la S&P/TSX a augmenté d'environ 6 % au cours de la même période. En mars 2020, les prix des métaux de base ont fortement baissé, la pandémie COVID-19 ayant eu un impact négatif sur l'économie mondiale. Toutefois, les prix se sont par la suite redressés à partir de ces creux.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 aux huit mois se terminant le 31 août 2020)



L'activité de financement minier sur les marchés financiers canadiens a été plus forte au cours des huit premiers mois civils de 2020 comparativement à la même période en 2019. Selon le Groupe TMX, les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») ont réalisé 1 060 financements au cours des huit premiers mois de 2020, ce qui a permis de recueillir des capitaux propres cumulatifs de 4,6 milliards de dollars. Au cours de la même période en 2019, ces entreprises ont complété 802 financements qui ont permis de lever 3,3 milliard de dollars de capitaux propres. Le nombre total de financements miniers réalisés au cours des huit premiers mois de 2020 à la Bourse de Toronto et à la TSX-V était également plus élevé que les périodes comparables de 2018 et de 2017, mais le montant total des capitaux propres levés était inférieur. Il y a eu 849 financements miniers qui ont permis de lever 5,0 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2018, et 947 financements miniers qui ont permis de lever 4,9 milliards de dollars au cours des huit premiers mois de 2017, selon le Groupe TMX.

Un rapport de « S&P Global Market Intelligence Metals and Mining Research » (août 2020) indique que le financement minier mondial pour les petites entreprises et les sociétés intermédiaires s'est élevé à 1,13 milliard de dollars US en juillet 2020, soit le niveau le plus élevé en 11 mois. Les sociétés minières aurifères juniors et intermédiaires ont levé 740 millions de dollars américains en juillet 2020, un sommet en 14 mois. S&P a noté que le financement des sociétés minières juniors et intermédiaires a commencé à se redresser en mai 2020 après un lent début d'année.

À compter de mars 2020, l'activité mondiale d'exploration minière a considérablement diminué en raison des restrictions gouvernementales qui ont été mises en œuvre pour réduire la propagation du COVID-19. Toutefois, l'activité a rebondi à la fin du printemps et à l'été. D'après le S&P Global Market Intelligence Metals and Mining Research (août 2020), les résultats des forages ont été communiqués à partir de 220 projets en juillet 2020, soit une augmentation de 18 % par rapport aux 186 projets du mois précédent. Les résultats ont été rapportés de 152 projets en mars 2020, le niveau mensuel le plus bas de l'année.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Les produits pour l'exercice clos le 30 juin 2020 se sont élevés à 137,8 M\$, comparativement à 152,8 M\$ pour l'exercice 2019.

La marge brute exprimée en pourcentage pour l'exercice 2020 s'est établie à 9,4 %, comparativement à 10,7 % pour l'exercice 2019.

Le volume des activités de forage pour l'exercice 2020 était de 1 297 838 mètres, comparativement à 1 427 587 mètres forés pour l'exercice 2019.

La Société a inscrit une perte nette de 7,4 M\$, ou 0,20 \$ par action, pour l'exercice 2020, tandis qu'une perte nette de 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action avait été inscrite pour l'exercice 2019. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA » – se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ») s'est chiffré à 6,8 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019. La provision de \$2,0 M\$ pour litige au Burkina Faso, comme indiqué ci-dessus, combinée à la baisse du chiffre d'affaires et de la marge brute d'une année à l'autre a contribué à la baisse du BAIIA et à l'augmentation de la perte nette au cours de l'exercice 2020.

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2020

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation en 2020 par rapport à 2019
Produits *	137,8	152,8	(15,0)
Bénéfice brut *	12,9	16,3	(3,4)
Marge brute (%)	9,4	10,7	(1,3)
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,3	16,4	(0,1)
Bénéfice net (perte nette) *	(7,4)	(3,5)	(3,9)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire			
- de base (\$)	(0,20)	(0,09)	(0,11)
- dilué(e) (\$)	(0,20)	(0,09)	(0,11)
BAIIA * ²⁾	6,8	8,3	1,5
Mètres forés	1 297 838	1 427 587	(129,749)

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

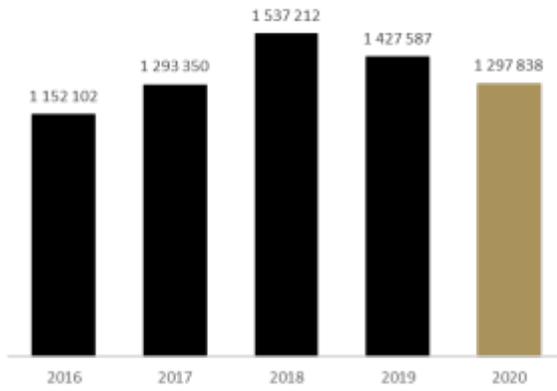
²⁾ Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

À compter de la mi-mars 2020, les activités de la Société ont été affectées négativement par la pandémie de COVID-19, car l'activité sur certains projets a été réduite, tandis que certains projets ont été suspendus. La pandémie a eu un impact sur toutes les régions dans lesquelles la Société exerce ses activités. Au Québec, toutes les activités de forage ont été suspendues entre le 24 mars 2020 et le 20 avril 2020 en raison de l'ordonnance du gouvernement provincial visant à réduire au minimum les activités commerciales non essentielles. De plus, l'activité de forage sur certains projets dans le territoire du Nunavut, en Ontario, et les activités à l'international de la Société ont été réduites ou temporairement suspendues. Les activités de forage ont repris progressivement durant le quatrième quart de l'exercice 2020 (« T4 2020 »), mais n'ont pas atteint les niveaux d'avant la pandémie.

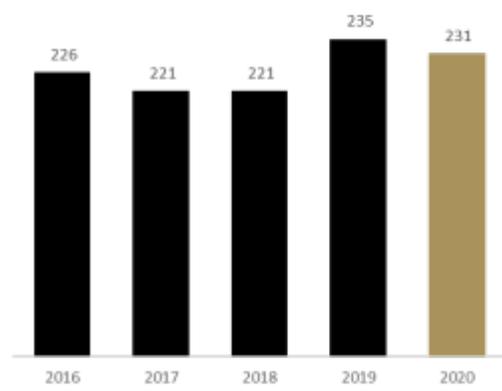
Au cours de l'exercice 2020, Orbit Garant a foré 1 297 838 mètres, comparativement à 1 427 587 mètres forés au cours de l'exercice 2019. Les produits moyens par mètre foré de la Société pour l'exercice 2020 se sont établis à 105,53 \$, comparativement à 106,74 \$ pour l'exercice 2019. La diminution des produits moyens par mètre foré est principalement attribuable à une proportion moindre des activités de forage spécialisé à l'international qui sont facturées à un prix supérieur au forage traditionnel. La Société a enregistré 3,6 M\$ liés au programme de SSUC au T4 2020, dont 3,2 M\$ ont été reconnus comme une réduction du coût des produits tirés de contrats et 0,4 M\$ comme une réduction des frais généraux et administratifs.

La Société avait 231 appareils de forage au 30 juin 2020 comparativement à 235 appareils de forage à la fin de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2020, Soudure Royale a fabriqué cinq nouveaux appareils de forage informatisés et deux appareils de forage traditionnels, tandis que neuf appareils de forage traditionnels ont été démantelés et deux furent vendus. Actuellement Orbit Garant a 43 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée.

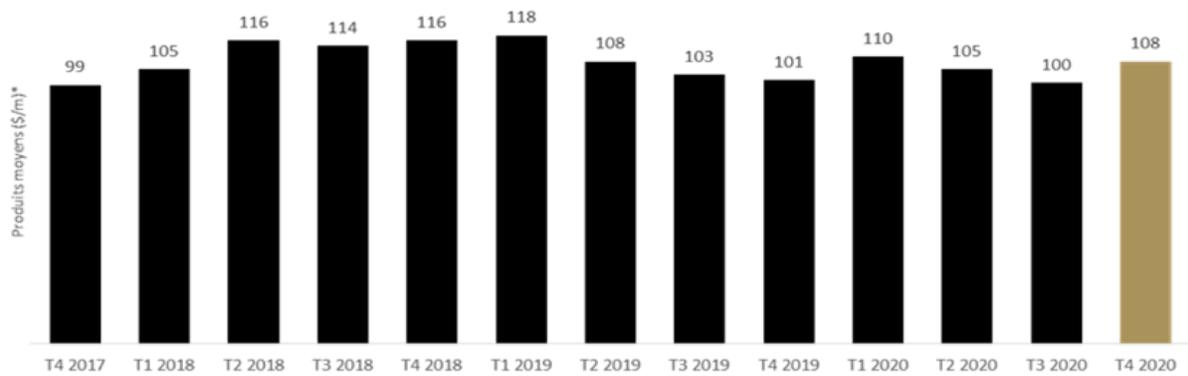
Mètres forés



Nombre de foreuses



Produits moyens par mètre foré



* Nombres arrondis au dollar près.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices clos les 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits tirés de contrats			
Forage au Canada *	109,0	109,5	120,9
Forage à l'international *	28,8	43,3	52,2
Total *	137,8	152,8	173,1
Bénéfice brut *	12,9	16,3	21,5
Marge brute (%)	9,4	10,7	12,4
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,3	16,4	17,0
Bénéfice net (perte nette) *	(7,4)	(3,5)	4,5
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	(0,20)	(0,09)	0,12
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e) (\$)	(0,20)	(0,09)	0,12
Total de l'actif *	129,8	134,7	123,3
Dettes à long terme incluant la tranche à court terme *	37,4	29,6	20,0
Obligations locatives incluant la tranche à court terme*	4,0	-	-
BAIIA * ²⁾	6,8	8,3	14,7
BAIIA % ²⁾	4,9	5,4	8,5
Total de mètres forés (en millions)	1,3	1,4	1,5

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES 2020 ET 2019

Produits tirés de contrats

Les produits pour l'exercice 2020 se sont établis à 137,8 M\$, comparativement à ceux de 152,8 M\$ inscrits pour l'exercice 2019. La diminution des produits est principalement attribuable à une baisse des activités de forage au Canada et à l'international par l'impact de la pandémie COVID-19 à partir de la mi-mars 2020, ce qui a entraîné une réduction des activités de forage de certains contrats et des fermetures temporaires d'autres. Avant la pandémie COVID-19, les revenus étaient plus élevés au cours de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019, principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Canada, partiellement compensée par une légère baisse des activités de forage à l'international.

Les produits au Canada se sont élevés à 109,0 M\$ pour l'exercice 2020, une baisse de 0,5 M\$ ou 0,4 % comparativement à ceux de 109,5 M\$ inscrits pour l'exercice 2019. La diminution des produits est principalement attribuable à une baisse des mètres forés en raison de la pandémie qui a débuté à la mi-mars 2020.

Les produits à l'international ont totalisé 28,8 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 43,3 M\$ pour l'exercice 2019, soit une baisse de 14,5 M\$, ou 33,6 %. L'international inclus 15,4 M\$ en produits provenant du Chili pour l'exercice 2020, comparativement à 26,1 M\$ pour l'exercice 2019. La baisse des produits à l'international est principalement attribuable à la fin d'un important contrat au Chili au début du quatrième trimestre de l'exercice 2019 (« T4 2019 ») et l'effet négatif de la pandémie.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2020 s'est chiffré à 12,9 M\$, comparativement à 16,3 M\$ pour l'exercice 2019. La marge brute pour l'exercice 2020 s'est établie à 9,4 %, comparativement à 10,7 % pour l'exercice 2019. Une dotation aux amortissements totalisant 9,5 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2020, comparativement à 8,8 M\$ pour l'exercice 2019. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 16,3 % pour l'exercice 2020, comparativement à 16,4 % pour l'exercice 2019. La diminution du bénéfice brut et de la marge brute est principalement attribuable à l'incidence de la pandémie du COVID-19 et à la baisse des activités de forage spécialisé à l'international, partiellement compensée par l'augmentation des activités de forage au Canada avant le début de la pandémie du COVID-19 à la mi-mars 2020. Au T4 2020, le coût des produits tirés de contrat a été réduit de 3,2 M\$ en raison du soutien financier enregistré du programme de SSUC.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 15,4 M\$, ce qui représente 11,2 % des produits pour l'exercice 2020 (incluant un amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 0,4 M\$), comparativement à 17,3 M\$, ce qui représente 11,3 % des produits de l'exercice 2019. La diminution des frais généraux et administratifs est principalement attribuable aux coûts d'acquisition et d'intégration de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019. Au T4 2020, la Société a réduit les frais généraux et administratifs de 0,4 M\$ provenant du programme de SSUC, et à des mesures d'économies mises en œuvre au deuxième semestre de l'exercice 2020.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 1,2 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 3,5 M\$ pour l'exercice 2019. Tel que discuté plus haut, la baisse des activités de forage due à l'impact de la pandémie à partir de la mi-mars 2020 a eu une incidence négative sur les bénéfices des opérations.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 6,7 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à une perte d'exploitation de 2,9 M\$ pour l'exercice 2019. L'écart positif reflète l'amélioration des marges brutes au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2020 et le soutien financier de 3,2 M\$ du programme de SSUC.

La perte d'exploitation liée au forage à l'international s'est élevée à 5,5 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 6,4 M\$ inscrit pour l'exercice 2019. L'écart négatif est principalement attribuable à l'incidence du COVID-19 à partir de la mi-mars 2020 et à une diminution globale des activités de forage spécialisé pour l'année.

(Gain) perte de change

La Société a inscrit un gain de change de 0,1 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à une perte de change de 0,7 M\$ pour l'exercice 2019.

Provision pour litige

Comme indiqué dans la section Éventualités de ce rapport de gestion, en juin 2020, une réclamation contre une filiale de la Société pour 843,7 millions XOF (1,97 M\$) a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. La Société a comptabilisé une provision de 871,5 XOF (2,03 M\$) au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Si et quand les faits et les circonstances changent (y compris si la Société obtient gain de cause à son appel), le passif comptabilisé sera révisé dans la période au cours de laquelle le changement survient.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») s'est élevé à 6,8 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019. Le baisse du BAIIA au cours de l'exercice 2020 reflète l'impact de la pandémie et la provision de \$2,03 M\$ pour litige au Burkina Faso, comme indiqué ci-dessus, partiellement compensée par l'augmentation des produits d'une année à l'autre de la Société avant la pandémie, les initiatives d'économie de coûts mises en œuvre au deuxième semestre de l'exercice 2020 et la subvention de 3,6 M\$ enregistrée du programme de SSUC au T4 2020. Le BAIIA de l'exercice 2019 reflète également des coûts d'acquisition et d'intégration de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des activités de forage de PPI au cours de l'exercice 2019.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires pour l'exercice 2020 se sont élevées à 2,7 M\$, comparativement à 2,1 M\$ pour l'exercice 2019.

Impôt sur le résultat (recouvrement)

L'impôt sur le résultat s'est élevé à 0,2 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à un recouvrement de 0,3 M\$ pour l'exercice 2019.

Perte nette

Pour l'exercice 2020, la Société a inscrit une perte nette de 7,4 M\$, ou 0,20 \$ par action, comparativement à une perte nette de 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action, pour l'exercice 2019. La baisse des activités de forage attribuable à l'impact de la pandémie à partir de la mi-mars 2020 et la provision de \$2,03 M\$ pour litige, tel que discuté plus haut, a contribué à la perte nette de la Société pour l'exercice 2020. Ces facteurs ont été partiellement compensés par les 3,6 M\$ enregistrés du programme de SSUC au T4 2020. La perte nette de la Société pour l'exercice 2019 inclut également des coûts d'acquisition et d'intégration, avant impôts sur le résultat, de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019 (ou 0,8 M\$ pour les coûts d'acquisition et d'intégration, déduction faite de l'impôt sur le résultat).

ANALYSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2019 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2018

Les produits pour l'exercice 2019 se sont élevés à 152,8 M\$, comparativement à 173,1 M\$ pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (l'« exercice 2018 »). La baisse des produits de l'exercice 2019 est attribuable à une diminution du nombre de mètres forés au Canada et au Chili.

Le bénéfice brut pour l'exercice 2019 s'est chiffré à 16,3 M\$, comparativement à 21,5 M\$ pour l'exercice 2018. La marge brute pour l'exercice 2019 s'est établie à 10,7 %, comparativement à 12,4 % pour l'exercice 2018. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 16,4 % pour l'exercice 2019, comparativement à 17,0 % pour l'exercice 2018. La diminution du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à la baisse du volume de forage au Canada, partiellement compensée par l'amélioration du bénéfice brut et des marges pour les opérations à l'international.

La perte nette pour l'exercice 2019 s'est chiffrée à 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 4,5 M\$, ou 0,12 \$ par action, pour l'exercice 2018. La diminution du bénéfice brut et des marges, dont il est question ci-dessus, a contribué à la perte nette de la Société pour l'exercice 2019. La perte nette de la Société pour l'exercice 2019 inclut également des coûts d'acquisition et d'intégration, avant impôts sur le résultat, de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019 (ou 0,8 M\$ pour les coûts d'acquisition et d'intégration, déduction faite de l'impôt sur le résultat).

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)		Exercice 2020				Exercice 2019			
		30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Produits tirés de contrats *		20,2	36,0	38,3	43,3	44,4	37,4	33,7	37,3
Bénéfice brut ¹⁾ *		2,3	1,3	2,4	6,9	4,7	3,1	2,9	5,6
Marge brute (%)		11,5	3,5	6,3	16,0	10,6	8,2	8,6	15,0
(Perte nette) résultat net *		(2,7)	(3,4)	(2,4)	1,1	(0,8)	(1,4)	(1,7)	0,4
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	(0,08)	(0,09)	(0,06)	0,03	(0,02)	(0,04)	(0,04)	0,01
	- dilué(e)	(0,08)	(0,09)	(0,06)	0,03	(0,02)	(0,04)	(0,04)	0,01

¹⁾ Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités.

SAISONNALITÉ

Les produits par trimestre de la Société reflètent certains facteurs saisonniers. Dans le cas des activités de forage souterrain, des arrêts prévus dans les mines au cours des jours fériés et des vacances d'été dans certaines régions entraînent une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans le cas des activités canadiennes et internationales de forage en surface, les conditions météorologiques entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020 PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019

Produits tirés de contrats

Les produits pour le T4 2020 se sont établis à 20,2 M\$, comparativement à 44,4 M\$ inscrits pour le trimestre clos le 30 juin 2019 (« T4 2019 »). La baisse des produits est principalement attribuable à une diminution mondiale des activités de forage due à l'impact de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une réduction des activités de forage de certains projets et l'arrêt temporaire de d'autres.

Les produits au Canada ont totalisé 16,4 M\$ au T4 2020, comparativement à 31,6 M\$ au T4 2019, reflétant l'impact négatif de la pandémie sur les activités de forage.

Les produits à l'international ont baissé pour se chiffrer à 3,8 M\$ au T4 2020, comparativement à 12,8 M\$ inscrits au T4 2019. La baisse des produits à l'international est principalement attribuable à l'impact de la pandémie et à la baisse des produits au Chili (2,5 M\$ au T4 2020 contre 5,6 M\$ au T4 2019) attribuable à la conclusion d'un important contrat au Chili au début du T4 2019.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2020 s'est chiffré à 2,3 M\$, ce qui représente une baisse de 2,4 M\$ comparativement à celui de 4,7 M\$, dégagés au T4 2019. La marge brute s'est établie à 11,5 % au T4 2020, comparativement à 10,6 % au T4 2019. Une dotation aux amortissements totalisant 2,4 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2020, comparativement à 2,3 M\$ au T4 2019. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements,

s'est chiffrée à 23,3 % au T4 2020, comparativement à 15,8 % au T4 2019. La baisse du bénéfice brut est principalement attribuable à l'impact de la pandémie, ce qui a entraîné une réduction des activités de forage. Au T4 2020, le coût des produits tirés des contrats a été réduit de 3,2 M\$ grâce au soutien financier enregistré du programme de SSUC, ce qui a eu une incidence positive sur les marges brutes et les marges brutes ajustées.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 2,9 M\$ (ce qui représente 14,1 % des produits) au T4 2020, comparativement à 4,4 M\$ (ce qui représente 9,8 % des produits) au T4 2019. Les frais généraux et administratifs au T4 2019 incluent les frais de 0,2 M\$ liés aux coûts d'acquisition et d'intégration des opérations de forage de PPI au T2 2019. La Société a mis en œuvre des initiatives à la suite du COVID-19 qui ont réduit les frais généraux et administratifs au cours du T4 2020. La Société s'attend à ce que certaines de ces mesures se traduisent par une réduction des frais généraux et administratifs d'une année à l'autre au cours des trimestres à venir. Les frais généraux et administratifs de la Société au T4 2020 reflètent une réduction de 0,4 M\$ résultant du programme de SSUC.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 0,1 M\$ pour le T4 2020, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1,4 M\$ pour le T4 2019.

Le bénéfice d'exploitation liée au forage au Canada s'est établi à 2,5 M\$, au T4 2020, comparativement à une perte d'exploitation de 0,6 M\$ au T4 2019. L'écart positif reflète le soutien financier de 3,2 M\$ qu'Orbit Garant a enregistré du programme de SSUC et les initiatives de la Société visant à réduire les coûts à la suite du début de la pandémie du COVID-19.

La perte d'exploitation liée au forage à l'international s'est élevée à 2,4 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 2,0 M\$ inscrits au T4 2019. Cette diminution est principalement attribuable à l'impact de la pandémie tel que discuté et à la baisse du volume d'activités de forage spécialisé.

(Gain) perte de change

Le gain de change a été négligeable au T4 2020, comparativement à une perte de change de 0,4 M\$ au T4 2019.

Provision pour litige

Comme indiqué dans la section Éventualités de ce rapport de gestion, en juin 2020, une réclamation contre une filiale de la Société pour 843,7 millions XOF (1,97 M\$) a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. La Société a comptabilisé une provision de 871,5 XOF (2,03 M\$) au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Si et quand les faits et les circonstances changent (y compris si la Société obtient gain de cause à son appel), le passif comptabilisé sera révisé dans la période au cours de laquelle le changement survient.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA s'est chiffré à 0,3 M\$ au T4 2020, comparativement à 2,6 M\$ au T4 2019. L'impact de la pandémie et la provision de \$2,03 M\$ pour litige, comme indiqué ci-dessus, ont contribué à la baisse du BAIIA au T4 2020. Le BAIIA au T4 2020 comprend un soutien financier de 3,6 M\$ que la Société a enregistré du programme de SSUC.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,6 M\$ au T4 2020, de même qu'au T4 2019.

Impôt sur le résultat (recouvrement)

Le recouvrement de l'impôt sur le revenu s'est élevé à 0,4 M\$ au T4 2020, comparativement à 0,2 M\$ au T4 2019.

Perte nette

Pour le T4 2020, la Société a inscrit une perte nette de 2,7 M\$, ou 0,08 \$ par action, comparativement à une perte nette de 0,8 M\$, ou 0,02 \$ par action, pour le T4 2019. L'impact de la pandémie et la provision de \$2,03 M\$ pour litige, tel que discuté ci-dessus, sont les principales raisons de l'augmentation de la perte au cours du trimestre. Ces facteurs ont été partiellement compensés par les 3,6 M\$ enregistrés du programme de SSUC.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

La Société réalise une partie de ses activités dans les devises étrangères suivantes: en dollars américains (« US\$ »), en pesos chiliens (« CLP »), en pesos argentins (ARS), en cédils ghanéens (« GHS ») et en francs ouest-africains (« XOF ») et par conséquent, elle est exposée au risque lié aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque.

Au 30 juin 2020, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs en devises étrangères et son exposition au taux de change, y compris l'incidence sur le bénéfice avant impôts sur le revenu («BAIR») si le taux correspondant change de 10 %, sont les suivants :

Au 30 juin 2020 *(M\$)	US\$	CLP	ARS	GHS	XOF
Liquidité*	0,6	168,5	4,1	0,2	158,4
Comptes débiteurs*	0,2	529,4	18,6	2,6	1 137,6
Incidence sur le BAIR +/- 10%*	0	0,1	0,1	0,1	(0,2)

Au 30 juin 2019 *(M\$)	US\$	CLP	ARS	GHS	XOF
Liquidité*	0,9	197,3	0	0,1	223,6
Comptes débiteurs*	1,8	2,961,0	0	8,4	2 180,9
Incidence sur le BAIR +/- 10%*	0,2	0,4	0	0,2	0,1

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 9,0 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 8,5 M\$ pour l'exercice 2019.

L'augmentation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation s'est chiffrée à 4,6 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à une diminution de 5,9 M\$ pour l'exercice 2019. La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation pour l'exercice 2020 est principalement attribuable à ce qui suit :

- Un montant de 15,8 M\$ lié à la diminution des débiteurs et charges payées d'avance; facteurs partiellement contrebalancés par

- un montant de 5,1 M\$ lié à une hausse des stocks requis pour soutenir le niveau d'activité; et
- un montant de 6,1 M\$ lié à la diminution des crédateurs.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 10,1 M\$ pour l'exercice 2020, comparativement à 11,2 M\$ pour l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2020, 10,5 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles partiellement compensées en partie par une entrée de trésorerie de 0,2 M\$ sur la cession de placements et d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2019, un montant de 3,4 M\$ a été utilisé pour l'acquisition des opérations de forage de PPI et 8,3 M\$ ont été affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, ce qui a été contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 0,4 M\$ découlant de la cession de placements et d'immobilisations corporelles.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2020, la Société a généré 3,7 M\$ grâce aux activités de financement, comparativement à 10,3 M\$ au cours de l'exercice 2019.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des opérations et des emprunts dans le cadre d'une facilité de crédit (la « **Facilité de crédit** ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. (« **Banque Nationale** »). Le 12 décembre 2018, la Société et la Banque Nationale ont conclu une troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée à l'égard de la Facilité de crédit et, le 28 juin 2019, la Société et la Banque Nationale ont conclu une modification à la troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée. Conformément à la troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée, telle qu'amendée, la Facilité de crédit se compose d'une Facilité de crédit renouvelable de 35,0 M\$ et d'une Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par l'EDC. La durée actuelle de la Facilité de crédit expire le 2 novembre 2021. D'autres modifications ont été effectuées à la Facilité de crédit modifiée et réitérée en mars et juin 2020, afin de modifier certaines clauses restrictives de nature financière applicable au T4 2020 et les trimestres futurs.

La Société a prélevé un montant net de 3,2 M\$ au cours de l'exercice 2020 sur sa Facilité de crédit, comparativement à un retrait de 7,2 M\$ pour l'exercice 2019. La dette à long terme de la Société aux termes de sa Facilité de crédit, y compris 1,0 M\$ US (1,4 M\$) prélevés sur la Facilité de crédit de 5,0 M\$ US et la tranche à court terme s'élevait à 28,7 M\$ au 30 juin 2020, comparativement à 25,3 M\$ au 30 juin 2019. Cette augmentation a été contractée pour soutenir les besoins en fonds de roulement, le financement d'acquisition et l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2020, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 52,1 M\$ comparativement à 55,1 M\$ au 30 juin 2019. Les besoins de la Société en matière de fonds de roulement sont principalement liés au financement des stocks et des débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de fonds de roulement et les modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital de la Société se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'immobilisations corporelles.

Sources de financement

Au 30 juin 2020, la Société respectait toutes les clauses restrictives liées à la Facilité de crédit et à la convention de prêt de EDC.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. Au 30 juin 2020, la Société avait prélevé 28,7 M\$ sur sa Facilité de crédit (25,3 M\$ au 30 juin 2019).

La disponibilité de la facilité renouvelable principale composant la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers de la Société. Tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par Exportation et développement Canada (« EDC »)

La Facilité de crédit modifiée et réitérée comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et des modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir ou conclure des instruments ou contrats dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Facilité de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer. De plus, la Facilité de crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2021.

Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une convention de prêt supplémentaire avec Exportation et développement Canada (la « **Convention de prêt EDC** » pour un prêt à terme d'un montant en capital maximum de 5,15 M\$ US pour le financement de l'acquisition par la Société de certains actifs de PPI qui a été conclue le 11 octobre 2018. La Société devra rembourser ce prêt en 57 versements mensuels consécutifs à compter de mai 2019, échéant en janvier 2024. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt EDC sont garanties par une hypothèque de troisième rang sur l'ensemble des actifs de la Société. Le 21 janvier 2019, un prélèvement initial de 2,575 M\$ US a été utilisé pour réduire le montant prélevé sur la Facilité de crédit de la Société. La dette à long terme de la Société au titre de la Convention de prêt EDC, y compris la tranche à court terme, était de 5,9 M\$ au 30 juin 2020 (3,2 M\$ au 30 juin 2019). Le 9 octobre 2019, Orbit Garant a prélevé un montant de 3,4 M\$ (2,575 M\$ US) afin de financer le paiement final dans le cadre de l'acquisition de certains actifs de PPI.

Le 23 avril 2020, la Société et EDC ont pris des dispositions pour qu'entre autres, tous les paiements en capital et les intérêts en vertu des prêts avec EDC soient reportés au 16 octobre 2020 et donc les termes de ces prêts ont été prolongés de six mois.

En mai 2020, Orbit Garant Chile S.A. une filiale en propriété exclusive de la Société, a obtenu deux prêts totalisant CLP\$1 000 millions (environ 1,7 M\$) de Banco ScotiaBank. Les prêts portent des intérêts à un taux de 3,5 % par an, ont une durée de 36 mois et sont garantis à 70 % par le gouvernement chilien dans le cadre d'un programme gouvernemental en réponse à COVID-19. Les prêts n'ont pas de remboursements de capital pendant les six premiers mois et les intérêts courus sur cette période seront payables sur le premier versement.

Orbit Garant estime être en mesure de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses accords de dettes et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

Au 30 juin 2020, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

* (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dette à long terme	37 621	2 174	33 833	1 614	-
Obligations locatives	3 985	2 759	334	238	654
Contrats de location simple *	198	159	39	-	-
Total *	41 804	5 092	34 206	1 852	654

TITRES EN CIRCULATION AU 28 SEPTEMBRE 2020

Nombre d'actions ordinaires	37 021 756
Nombre d'options	3 149 000
Après dilution	40 170 756

Le 4 décembre 2019, la Société a émis 696 000 options à un prix d'exercice de 0,90 \$ par action. Le 18 juin 2020, la Société a émis 75 000 options au prix d'exercice de 0,50 \$ par action. Au cours de l'exercice 2020, 576 500 options ont été annulées.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur a une participation.

Au cours des périodes de douze mois closes le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019, la Société a conclu les transactions suivantes avec Dynamitage et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

* (en milliers de dollars)	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019
Produits *	54	266
Charges *	148	151

Au 30 juin 2020, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (0,1 M\$ au 30 juin 2019).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

* (en milliers de dollars)	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019
Salaires et honoraires *	1 504	1,877
Rémunération fondée sur des actions *	113	200
Total *	1 617	2,077

ESTIMATIONS COMPTABLES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 5 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2020. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Au 30 juin 2020, la Société a conclu qu'il y avait des indices de dépréciation et a effectué un test de dépréciation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la suite de ce test. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrices de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Ces estimations ont été faites dans le contexte de la COVID-19, une pandémie mondiale sans précédent, et il en découle un degré d'incertitude plus élevé. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de

situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basé sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des bénéficiaires non imposables importants (et des charges) et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Contrat de location

Dans la détermination des montants d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives, la Société est tenue d'estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminé. La direction détermine un taux d'emprunt marginal pour chaque actif loué en incorporant la solvabilité, la garantie, le terme et la valeur de l'actif sous-jacent ainsi que l'environnement économique dans lequel l'actif opère. Le taux marginal d'emprunt est sujet à changement principalement dû aux changements macroéconomiques dans l'environnement.

B. JUGEMENTS

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, des événements et des conditions sous-jacentes.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la Société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées et non adoptées par la Société le 1^{er} juillet 2019 :

- A) ADOPTÉES**
 - IFRS 16 – Contrats de location
 - IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux
 - IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes

B) NON ADOPTÉES

- Amendements à l'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises

Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces nouvelles normes comptables dans la note 7 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

BAIIA : Bénéfice net (perte nette) avant intérêts, impôts et amortissements.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée : Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel et les autres charges d'exploitation, à l'exclusion de l'amortissement.

BAIIA

La direction estime que le BAIIA est une mesure importante aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments hors trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit d'une référence utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2018
Bénéfice net (perte nette) de la période	(2,7)	(0,8)	(7,4)	(3,5)	4,5
Ajouter :					
Charges financières	0,6	0,6	2,7	2,1	1,7
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(0,4)	0,2	0,2	(0,3)	(0,3)
Dotations aux amortissements	2,8	2,6	11,3	10,0	8,8
BAIIA	0,3	2,6	6,8	8,3	14,7

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2020	Période de 12 mois close le 30 juin 2019	Période de 12 mois close le 30 juin 2018
Produits tirés de contrats	20,2	44,4	137,8	152,8	173,1
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	17,9	39,7	124,9	136,5	151,6
Moins l'amortissement	(2,4)	(2,3)	(9,5)	(8,8)	(7,9)
Charges directes	15,5	37,4	115,4	127,7	143,7
Bénéfice brut ajusté	4,7	7,0	22,4	25,1	29,4
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	23,3	15,8	16,3	16,4	17,0

¹⁾ Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 28 septembre 2020, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

COVID-19

Les activités, les opérations et la situation financière de la Société pourraient être gravement affectées par l'apparition d'épidémies ou de pandémies ou d'autres crises sanitaires, y compris COVID-19.

COVID-19 a eu des répercussions négatives pour la Société et ses clients au T3 2020, et la propagation de l'infection pourrait continuer d'avoir des répercussions sur les clients, les fournisseurs, les commerçants et autres partenaires et avoir une incidence importante sur les activités, les opérations et la situation financière de la Société. La mesure à laquelle le COVID-19 aura une incidence sur les activités de la Société, y compris ses opérations et le marché de ses titres, dépendra de l'évolution future qui est très incertaine et ne peuvent pas être prédits pour le moment, et incluront la durée, la gravité et la portée de l'éclosion et les mesures prises pour contenir ou traiter l'éclosion du COVID-19. En particulier, la propagation continue du COVID-19 ou la résurgence des infections dans les régions qui ont déjà maîtrisé la pandémie pourraient entraîner un ralentissement ou une suspension temporaire des opérations, ou une réimposition de restrictions sur le fonctionnement des services non essentiels.

Les risques pour les activités de la Société comprennent, sans limitation, le risque de rupture des contrats importants et des ententes avec les clients, la santé des employés, la productivité du personnel, l'augmentation des primes d'assurance, les limitations des déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel de l'industrie, des mesures restrictives prolongées mises en place pour contrôler une éclosion de maladie contagieuse ou autres développements défavorables à la santé publique au Canada ou sur l'un des marchés dans lesquels la Société exerce ses activités et autres facteurs qui dépendront des développements futurs au-delà du contrôle de la Société, qui peuvent avoir un effet important et négatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Rien ne garantit que la Société ne verra pas la productivité de sa main-d'œuvre diminuer ou que la Société n'entraînera pas une augmentation des coûts médicaux ou des primes d'assurance en raison de ces risques pour la santé. Dans les circonstances, la Société ou ses clients, fournisseurs et autres partenaires peuvent être forcés de déclarer la force majeure sur certains contrats. De plus, la pandémie du coronavirus pourrait nuire aux économies et aux marchés financiers mondiaux, ce qui pourrait avoir un ralentissement économique qui pourrait avoir un effet négatif sur la demande de services de forage, les perspectives de la Société et sa capacité d'atteindre ses objectifs. La Société continue de surveiller la situation et l'impact que le COVID-19 pourrait avoir sur ses activités.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque pays

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans de nombreuses régions de différents pays, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, légaux, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minière et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes ou indirectes d'un événement lié au risque pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

Risque d'impôts

La société exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et l'administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifieraient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts

et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel sans préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2021. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

La Société est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Capacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité de la Société de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

La Société entend croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en US\$, en CLP, en ARS, en GHS et en XOF, et elle est donc exposée aux fluctuations de change. Au 30 juin 2020, la Société avait un risque d'exposition de ses produits en US\$, en CLP, en ARS, en GHS et en XOF d'environ : 0,0 M\$, 0,6 M\$, 0,6 M\$, 1,4 M\$ et (3,2) M\$ respectivement en dollars canadiens (2,7 M\$, 5,3 M\$, 0,0 M\$, 2,4 M\$ et 1,7 M\$ au 30 juin 2019 respectivement en dollars canadiens). Cette exposition pourrait changer dans le futur et une part importante des produits de la Société pourrait éventuellement être libellée

dans d'autres monnaies que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur sa performance financière.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles ou autres. Si l'une de ces situations ou toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque d'atteinte à la réputation de la Société

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Corruption, pots-de-vin et fraude

La Société est tenue de se conformer à la *Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace

en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

Risque de changement climatique

La société exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont en évolution et peuvent être différentes dans chaque juridiction. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives au niveau d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

Risque lié à la cybersécurité

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du

problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 28 septembre 2020, M. Pierre Alexandre, vice-président du conseil d'administration et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 25 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paiements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Face à des défis sur les marchés sans précédent, la COVID-19 peut affecter négativement les clients de la Société et leur solvabilité. Les difficultés financières des clients peuvent avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, en particulier si ces clients devaient retarder ou faire défaut sur les paiements dus à la Société. Le recouvrement des comptes clients et autres débiteurs de tierces parties demeure une priorité pour la Société dans la situation actuelle.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients. Au 30 juin 2020, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 6 % des créances clients et autres débiteurs (7 % au 30 juin 2019).

Au 30 juin 2020, 66 % (79 % au 30 juin 2019) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes, et 4 % des créances clients avaient subi une baisse de valeur (2 % au 30 juin 2019).

Deux clients importants représentent 14 % des créances clients au 30 juin 2020 (un client important représentait 15 % des créances clients au 30 juin 2019).

Un client important représente 20 % des produits tirés de contrats pour l'exercice clos le 30 juin 2020 (deux clients importants représentaient 31 % des produits tirés de contrats pour l'exercice clos le 30 juin 2019).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société ne recourt pas à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2020, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle de 0,2 M\$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,2 M\$ en 2019).

Risque lié au marché boursier

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et autres charges à payer et du solde à payer relatif au regroupement d'une entreprise correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

PERSPECTIVES

Orbit Garant continue de surveiller les conditions du marché dans le secteur minier et l'impact de la pandémie du COVID-19 sur ses activités. On s'attend à ce que la pandémie ait un impact négatif continu sur les activités de la Société à court terme. Bien qu'Orbit Garant intensifie ses activités au Canada, les activités de la Société continuent d'être restreintes sur ses marchés internationaux. On ne sait pas à l'heure actuelle si ou quand l'activité de forage d'Orbit Garant atteindra les niveaux d'avant la pandémie.

Bien que les conditions du marché puissent fluctuer à court terme, la direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans l'industrie minière sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable à long terme, à mesure que les réserves des mines existantes s'épuisent. S&P Global Market Intelligence prévoit une baisse de la production mondiale d'or au-delà de 2022, en raison de la baisse des réserves et s'attendent à ce que d'ici 2024 plus de 15 % de la production mondiale d'or provienne de mines qui ne sont pas encore en production. Étant donné que le prix de l'or est actuellement proche d'un niveau record, alors que la baisse des réserves demeure un défi majeur dans l'ensemble de l'industrie, de nombreuses sociétés minières seront incitées à accroître les dépenses d'exploration et de développement pour des projets aurifères. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 66 % de son chiffre d'affaires de projets liés à l'or.

Pour l'exercice 2020 Orbit Garant a tiré environ 79 % de ses produits de ses activités canadiennes. Selon les prévisions de l'Intelligence mondiale sur les marchés (S&P Global Market Intelligence), le Canada est le seul grand pays producteur d'or au monde où la production devrait augmenter considérablement au cours des cinq prochaines années. À ce titre, la Société est bien placée pour profiter des perspectives positives pour le secteur de l'exploitation aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières opérant au Canada est la valeur actuelle plus faible du dollar canadien par rapport au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,75 \$ US.

La direction estime que le ralentissement économique mondial actuel causé par le COVID-19 pourrait avoir un impact négatif supplémentaire sur la demande de métaux de base, y compris le cuivre. Toutefois, la direction est encouragée par le récent rebond du prix du cuivre, qui a augmenté d'environ 42 % par rapport à son creux de 2,10 \$US la livre en mars 2020. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves de cuivre nécessite une augmentation de l'activité d'exploration du cuivre au cours des prochaines années.

Orbit Garant possède des filiales sur les marchés miniers internationaux actifs, notamment en Argentine, au Burkina Faso, au Chili, au Ghana, en Guyane et au Pérou. Ces opérations internationales offrent une diversification accrue du marché, des clients et des produits de base et ont permis à la Société d'avoir un accès accru à des activités de forage spécialisées à marge plus élevée. En Amérique du Sud, Orbit Garant travaille actuellement sur des projets au Chili, en Guyane et en Argentine. En Afrique de l'Ouest, la Société travaille actuellement sur des projets au Burkina Faso et au Ghana.

Bien que la direction demeure positive quant aux perspectives à long terme de ses marchés internationaux, la récente volatilité politique et les troubles civils au Chili et les préoccupations en matière de sécurité régionale au Burkina Faso ont entraîné le retard ou l'interruption de certains projets de forage minier dans ces pays au cours de l'exercice 2020 de la Société. C'était avant la pandémie du COVID-19, qui a perturbé la plupart des projets de forage minier restants de la Société dans ces pays. Bien que la situation politique au Chili demeure incertaine, la Société estime que l'impact de la situation sur les projets de forage minier a maintenant diminué. Alors que les projets de forage d'Orbit Garant au Burkina Faso se trouvent dans des régions du pays qui ont historiquement connu moins d'incidents de violence, la direction estime que les activités de forage minier à travers le pays sont maintenant touchées par des problèmes de sécurité. La Société continue de surveiller la situation au Burkina Faso et est activement à la recherche de projets de forage dans d'autres juridictions en Afrique de l'Ouest. La politique d'Orbit Garant est de ne travailler que dans les zones où la sécurité de ses employés peut être maintenue de manière appropriée. La direction continue de suivre de près l'évolution de la situation au Burkina Faso et au Chili.

La direction croit que la technologie informatisée de surveillance et de contrôle exclusive de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de main-d'œuvre et de forage consommable, à améliorer les taux de productivité des foreurs et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 43 appareils de forage dotés de sa technologie informatisée de surveillance et de contrôle, qui sont tous actuellement déployés sur des projets clients. Ces foreuses de prochaine génération ont obtenu une augmentation significative de la productivité par rapport à celle obtenue à l'aide de foreuses traditionnelles. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à l'amélioration des performances et du potentiel de ces nouvelles foreuses, ce qui a entraîné le renouvellement de contrats de forage souterrain à plus long terme.

La direction continuera de se concentrer sur la maximisation de la valeur des parties prenantes en : gérant sa structure de coûts variables et sa trésorerie, en optimisant l'utilisation de ses appareils de forage, en augmentant les taux de productivité, en continuant de mettre l'accent sur l'innovation technologique, en conservant le personnel clé et en maintenant des normes de santé et de sécurité solides, alors qu'elle intensifie progressivement ses activités dans les territoires qui ont levé les restrictions connexes au COVID-19. Orbit Garant continuera également d'évaluer les possibilités d'accroître sa présence sur le marché, tant au Canada qu'à l'étranger. À mesure que les restrictions connexes du COVID-19 sont levées, que les projets de forage des clients reprennent et que les conditions économiques générales s'améliorent, la Société croit qu'elle est en position de succès à long terme.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, y compris aux dirigeants responsables de l'attestation, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2020, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2020.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2020, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirme qu'aucune modification apportée au processus de contrôle interne au cours de l'exercice n'a touché de façon significative ni ne pourrait raisonnablement toucher de façon significative le contrôle interne de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son processus de contrôle interne et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2020, une évaluation de l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires d'Orbit Garant Drilling Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Orbit Garant Drilling Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019;
- les états consolidés du résultat et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière ("IFRS").

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.R.N.C.R.L.**

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.

Montréal, Canada

Le 28 septembre 2020

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Notes	30 juin 2020 \$	30 juin 2019 \$
Produits tirés de contrats	27	137 810	152 814
Coût des produits tirés de contrats	9	124 866	136 527
Bénéfice brut		12 944	16 287
Charges			
Frais généraux et administratifs		15 388	17 279
(Gain) perte de change		(53)	707
Charges financières		2 692	2 117
Provision pour litige	22	2 035	-
	9	20 062	20 103
Perte avant impôt sur le résultat		(7 118)	(3 816)
Impôt sur le résultat (recouvrable)	20		
Exigible		451	1 558
Différé		(212)	(1 904)
		239	(346)
Perte nette		(7 357)	(3 470)
Perte nette par action	19		
De base		(0,20)	(0,09)
Diluée		(0,20)	(0,09)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Perte nette	(7 357)	(3 470)
Autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion cumulés	(1 470)	(839)
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(1 470)	(839)
Résultat global	(8 827)	(4 309)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2020					Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$ (note 19)	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2019	58 857	1 486	16 971	(738)	76 576
Résultat global total					
Perte nette	-	-	(7 357)	-	(7 357)
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(1 472)	(1 472)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(1 472)	(1 472)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Rémunération fondée sur des actions (note 19)	-	256	-	-	256
Options sur actions annulées	-	(433)	433	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(177)	433	-	256
Solde au 30 juin 2020	58 857	1 309	10 047	(2 210)	68 003
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019					Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$ (note 19)	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2018	57 207	1 208	20 609	(88)	78 936
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9	-	-	(189)	189	-
Solde ajusté au 1^{er} juillet 2018	57 207	1 208	20 420	101	78 936
Résultat global total					
Émission d'actions relative à un regroupement d'entreprises (note 2)	1 632	-	-	-	1 632
Perte nette	-	-	(3 470)	-	(3 470)
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(839)	(839)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(839)	(839)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Émission d'actions relative à la rémunération fondée sur des actions	18	(6)	-	-	12
Rémunération fondée sur des actions (note 19)	-	305	-	-	305
Options sur actions annulées	-	(21)	21	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	18	278	21	-	317
Solde au 30 juin 2019	58 857	1 486	16 971	(738)	76 576

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés de la situation financière

Aux 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2020	30 juin 2019
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 996	2 480
Créances clients et autres débiteurs		21 122	36 643
Stocks	10	49 055	43 943
Impôt sur le résultat à recouvrer		1 478	823
Charges payées d'avance		827	1 154
		77 478	85 043
Actifs non courants			
Placements	11	317	419
Immobilisations corporelles	12	41 824	42 450
Actifs au titre de droits d'utilisation	13	3 741	-
Immobilisations incorporelles	14	588	1 000
Actifs d'impôt différé		5 890	5 783
Total de l'actif		129 838	134 695
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		18 454	24 744
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises		-	3 370
Impôt sur le résultat à payer		5	429
Tranche à court terme de la dette à long terme	16	2 174	1 400
Tranche à court terme des obligations locatives	17	2 759	-
Provision pour litige	22	2 035	-
		25 427	29 943
Passifs non courants			
Dette à long terme	16	35 182	28 176
Obligations locatives	17	1 226	-
		61 835	58 119
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	19	58 857	58 857
Réserve – Instruments de capitaux propres		1 309	1 486
Résultats non distribués		10 047	16 971
Cumul des autres éléments du résultat global		(2 210)	(738)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		68 003	76 576
Total du passif et des capitaux propres		129 838	134 695

Éventualités et engagements (notes 22 et 23)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Éric Alexandre

Éric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté

Jean-Yves Laliberté, administrateur

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2020 \$	30 juin 2019 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte avant impôt sur le résultat		(7 118)	(3 816)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	12	10 271	9 698
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	13	530	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	14	439	290
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	12	18	(312)
Gain sur cession d'actifs au titre de droits d'utilisation	13	(13)	-
Gain sur cession de placements	11	(106)	-
Rémunération fondée sur des actions	19	256	305
Charges financières		2 692	2 117
Variation nette de la juste valeur des placements	11	12	184
Provision pour litige	22	2 035	-
		9 016	8 466
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	21	4 577	(5 896)
Impôt sur le résultat payé		(1 530)	(1 008)
Charges financières payées		(2 670)	(2 225)
		9 393	(663)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Regroupement de l'entreprise Projet Production International BF S.A.	2	-	(3 357)
Acquisition de placements	11	(30)	-
Produit de la cession de placements	11	226	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	12	(10 471)	(8 323)
Produit de la cession d'actifs au titre de droits d'utilisation	13	4	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	12	171	430
		(10 100)	(11 250)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit du remboursement du prêt à recevoir		-	675
Remboursement du solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises		(3 409)	-
Produit de l'émission d'actions		-	12
Produit de l'affacturage		-	143
Remboursement de l'affacturage		-	(143)
Produit de la dette à long terme		86 667	93 497
Remboursement de la dette à long terme		(79 072)	(83 851)
Remboursement des obligations locatives		(515)	-
		3 671	10 333
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie		(448)	(573)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 516	(2 153)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		2 480	4 633
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		4 996	2 480

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C.	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc.	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S.	100 %
Orbit Garant Perforaciones Patagonia S.A.S. (depuis le 9 Août 2019)	100%
Forage Orbit Miyuu Kaa inc. (dissous le 14 Janvier 2020)	49 %
Sarliaq-Orbit Garant inc.	49 %
Tumiit Orbit Garant inc. (depuis le 6 mars 2019)	49 %

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Acquisition des opérations de forage de Projet Production International BF S.A. :

Le 11 octobre 2018, la Société a acquis les opérations de forage de Projet Production International BF S.A, située au Burkina Faso pour un prix d'acquisition total de 8 316 \$ (6 400 \$ US). Par le biais de cette acquisition, la Société a ajouté 13 appareils de forage de surface, de l'équipement de support connexe et des contrats de clients existants au Burkina Faso. La Société a également retenu environ 100 employés, incluant des foreurs expérimentés et du personnel de soutien, qui seront désormais basés dans les bureaux d'Orbit Garant BF S.A.S. à Ouagadougou. Cette acquisition a renforcé de manière significative la présence de la Société au Burkina Faso et sur le marché du forage minier de l'Afrique de l'Ouest, ce qui positionne la Société à poursuivre de nouvelles opportunités de croissance.

La Société a financé le prix d'acquisition de 8 316 \$ (6 400 \$ US) par l'intermédiaire de sa facilité de crédit et l'émission d'actions ordinaires de la Société. La composante de trésorerie de la transaction est de 6 684 \$ (5 150 \$ US), dont 3 357 \$ payés à la clôture et 3 327 \$ (2 575 \$ US) à payer 12 mois après la date de clôture. Les 1 632 \$ (1 250 \$ US) restants du prix d'achat ont été réglés par l'émission de 861 637 actions ordinaires au prix de 1,89 \$ par action, de la trésorerie de la Société. Le détail des actifs acquis était d'un montant approximatif de 2 573 \$ (2 000 \$ US) pour les stocks, 4 395 \$ (3 400 \$ US) pour les immobilisations corporelles et 1 348 \$ (1 000 \$ US) pour les immobilisations incorporelles.

Les résultats d'exploitation de Projet Production International BF S.A. sont inclus dans les états financiers consolidés à compter du 11 octobre 2018.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (suite)

La juste valeur des actifs nets acquis était comme suit :

	\$
Stocks	2 573
Immobilisations corporelles	4 395
Immobilisations incorporelles	1 348
Contrepartie transférée	8 316
<hr/>	
Contrepartie transférée	
Émission d'actions ordinaires	1 632
Trésorerie	3 357
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	3 327
	8 316

Frais d'acquisition de l'entreprise

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, les frais d'acquisition de l'entreprise de 1 108 \$ relatifs à la transaction susmentionnée ont été inclus dans les frais généraux et administratifs de l'état consolidé du résultat.

Incidences de l'acquisition de l'entreprise sur les résultats

Il est impraticable de fournir de l'information financière fiable reliée au revenu réel et pro-format et au bénéfice net de l'acquisition susmentionnée puisque la Société exerce déjà des opérations avec les mêmes clients et a des contrats similaires à ceux de l'entreprise acquise. En conséquence, il est impraticable de séparer l'information des acquis.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes, sont présentés à la note 6.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 28 septembre 2020.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. COVID-19

Depuis le 29 février 2020, l'épidémie de la nouvelle souche de coronavirus, spécifiquement appelée «COVID-19», a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en oeuvre d'interdictions de voyager, la restriction temporaire de toutes les activités non essentielles, les périodes de mise en quarantaine volontaire et les distanciations sociales, ont causé des perturbations significatives aux entreprises dans le monde, entraînant un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont connu une volatilité et une faiblesse importantes. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi avec d'importantes interventions monétaires et fiscales destinées à stabiliser les conditions économiques. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID-19 sont inconnus pour le moment, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales.

La priorité de la Société est d'assurer la santé de ses employés et de ses clients ainsi que d'assurer la continuité d'exploitation de ses opérations commerciales et d'accompagner ses clients dans leurs opérations minières. L'impact de la pandémie a affecté négativement les activités de la Société en 2020, comme certains projets qui ont été suspendus ou reportés.

Au 30 juin 2020, la Société respectait ses clauses restrictives. En raison des incertitudes économiques actuelles, la direction a pris plusieurs mesures pour garantir la capacité de la Société à respecter ses obligations financières et contractuelles, notamment (i) demander des subventions gouvernementales (ii) retravailler sa structure de coûts et reporter les dépenses non essentielles (iii) prendre des dispositions avec ses créanciers pour suspendre temporairement les paiements de la dette (voir note 16) et modifier les clauses restrictives applicables en 2020 et aux trimestres futurs. Sur la base de ces informations, la Société estime qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales pendant au moins les douze prochains mois.

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes interSociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Conversion des devises

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas ajustés. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment de la sortie totale, ou partielle, de la participation dans l'établissement à l'étranger. De plus, les gains et pertes de change reliés à certains prêts intercompagnies qui sont de nature permanente sont inclus dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif/passif	Classification
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Prêt à recevoir	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	Coût amorti
Affacturation à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif et net de perte de valeur si,

- l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et/ou à des remboursements d'intérêts.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations, incluant les produits d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisés en résultat net. Toutefois, pour les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transactions, la Société peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour ces placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou pertes ne sont jamais reclassés au résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée au résultat net. La Société n'a aucun passif financier évalué à la juste valeur.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, le découvert bancaire et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les montants dus dans le cours normal des affaires. Une provision pour pertes sur créances attendues est maintenue afin de refléter un risque de dépréciation pour les créances clients et autres débiteurs basé sur le modèle de pertes sur créances attendues prenant en compte les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients basé sur des catégories de risques clients. Les créances irrécouvrables sont aussi provisionnées en fonction de l'historique des recouvrements et des risques spécifiques identifiés pour chaque client.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont les contreparties de toute forme accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Les salaires, les congés payés, les primes et les avantages non monétaires sont des avantages à court terme du personnel et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les membres du personnel de la Société ont rendu les services connexes.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de moteurs, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués respectivement à 50 % et à 75 % du coût d'origine pour estimer la valeur de réalisation nette. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placement dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La Société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la quote-part de la Société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre de bénéfice ou de perte et au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la Société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les frais d'entretien et de réparation, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	<u>Vie utile</u>	<u>Valeur résiduelle</u>
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût de l'actif moins la valeur résiduelle et commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur la durée suivante :

Relation client	3 ans
-----------------	-------

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Assistance gouvernementale

Les subventions gouvernementales sont constatées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société s'est conformée aux conditions rattachées. Lorsque la subvention est liée à un élément passé en charges, elle est comptabilisée en réduction de la charge connexe. Lorsque la subvention porte sur des immobilisations corporelles, elle est comptabilisée contre la valeur nette comptable de l'actif et amorti sur la durée de vie utile attendue en réduction de l'amortissement de l'actif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice ou lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la cession, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la cession représente le montant qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non financiers ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité de certaines transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location à condition que le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

Droits d'utilisation sur les contrats de location

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, incluant l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, des paiements de location effectués à la date de début ou avant et de tous les coûts directs initiaux engagés, moins les incitatifs de location reçus. Ils sont ensuite amortis linéairement sur la durée de la location et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. S'il est raisonnablement certain que la Société exercera les options d'achat, l'actif sous-jacent est amorti sur la base de sa durée d'utilité estimée. Les actifs au titre des droits d'utilisation peuvent également être ajustés pour refléter la réévaluation des obligations locatives connexes.

La durée du bail ne comprend l'option de renouvellement que s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Les durées de bail vont de 1 à 19 ans pour les terrains et bâtiments et de 1 à 3 ans pour les véhicules.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif et de passif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location dont la durée totale du contrat de location est inférieure ou égale à douze mois et pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de location associés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de location à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre de la location comprennent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice et le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Par la suite, le passif de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et ajusté des intérêts et des paiements de location. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de location, la Société utilise le taux d'emprunt supplémentaire à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Par la suite, la valeur comptable de l'obligation locative est réévaluée s'il y a eu une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de location fixes en substance ou un changement dans l'évaluation l'exercice d'une option d'achat pour l'actif sous-jacent.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage et de services auxiliaires sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat, qui correspond au montant que la Société est en droit de facturer.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon l'IFRS 2. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante au poste « réserve - instruments de capitaux propres ». Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A) ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Au 30 juin 2020, la Société a conclu qu'il y avait des indices de dépréciation et a effectué un test de dépréciation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la suite de ce test. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrices de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Ces estimations ont été faites dans le contexte de la COVID-19, une pandémie mondiale sans précédent, et il en découle un degré d'incertitude plus élevé. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des bénéfices non imposables importants (et des charges) et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limite de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Contrats de location

Dans la détermination des montants d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives, la Société est tenue d'estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminé. La direction détermine un taux d'emprunt marginal pour chaque actif loué en incorporant la solvabilité, la garantie, le terme et la valeur de l'actif sous-jacent ainsi que l'environnement économique dans lequel l'actif opère. Le taux marginal d'emprunt est sujet à changement principalement dû aux changements macroéconomiques dans l'environnement.

B) JUGEMENTS

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la Société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES

A) ADOPTÉES

Les normes comptables et amendements suivants, en plus des normes existantes, ont été adoptés par la Société le 1^{er} juillet 2019 :

IFRS 16 – Contrats de location

La Société a adopté l'IFRS 16, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, pour son exercice annuel débutant le 1^{er} juillet 2019 en utilisant la méthode rétrospective modifiée selon laquelle aucun retraitement de la période comparative n'est exigé. Sous IAS 17, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées comme des contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents a été transférée. Tous les autres contrats de location ont été classés en tant que contrats de location-simple. IFRS 16 exige du preneur de comptabiliser des actifs au titre de droits d'utilisation, représentant le droit d'utiliser le bien sous-jacent, ainsi que des obligations locatives, représentant son obligation d'effectuer des paiements.

Incidence de la transition à IFRS 16 - Contrats de location

Lors de l'adoption de l'IFRS 16, les actifs sous contrats de location-financement ont été reclassés d'immobilisations corporelles aux actifs au titre de droits d'utilisation et les passifs sous contrats de location-financement reliés ont été reclassés de la dette à long terme aux obligations locatives, au montant évalué sous IAS 17 au 30 juin 2019. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs précédemment classés comme contrats de location-financement sont comptabilisés conformément aux exigences de l'IFRS 16 à partir du 1^{er} juillet 2019.

À la transition, la Société a choisi de mesurer l'actif au titre du droit d'utilisation à un montant égal à l'obligation locative (sujet à certains ajustements) pour les contrats de location classés comme contrats de location-simple sous IAS 17. Par conséquent, la Société a enregistré des obligations locatives de 4 598 \$ et des actifs au titre de droits d'utilisation de 4 477 \$, nets des incitatifs de location reportés de 132 \$, incluant les contrats de location précédemment comptabilisés comme contrats de location-financement sous IAS 17. Comme permis par l'IFRS 16, la Société a décidé de ne pas comptabiliser d'obligations locatives et d'actifs au titre de droits d'utilisation pour les contrats à court terme (durée du terme de 12 mois ou moins) et les contrats d'actifs de faible valeur. La Société a également utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée des contrats de location qui contiennent des options d'achat, de renouvellement ou de résiliation et s'est basée sur l'évaluation des provisions pour contrats de location déficitaires selon IAS 37 *Provisions, passifs et actifs éventuels*, au lieu de procéder à un test de dépréciation.

La Société a utilisé ses taux d'emprunt différentiels au 1^{er} juillet 2019 pour évaluer ses passifs locatifs précédemment classés comme contrats de location. Le taux d'emprunt supplémentaire moyen pondéré était de 5,19 % à la date d'adoption.

	1 ^{er} juillet 2019
	\$
Engagements de location divulguée au 30 juin 2019	2 437
Engagements relatifs aux actifs à court terme et de faible valeur	(113)
Option d'achat raisonnablement certaine d'être exercée	2 679
Des loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement mesuré à l'aide de l'indice ou du taux à la date de début	261
	5 264
Incidence de l'actualisation	(817)
Obligations au titre des contrats de location-financement reclassées en dettes locatives	151
Dettes locatives comptabilisées au 1 ^{er} juillet 2019	4 598

Avant l'adoption de l'IFRS 16, les dépenses de contrats de location étaient incluses dans les frais généraux et administratifs et dans le coût des produits tirés de contrats dans les états consolidés du résultat de la Société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES (suite)

A) ADOPTÉES

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Cette interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et leur application anticipée est permise. L'interprétation exige qu'une entité (i) détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement (ii) reflète une incertitude dans le montant des impôts sur le résultat payables (recouvrables) s'il est probable qu'elle paiera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude (iii) évalue une incertitude fiscale au montant le plus probable ou à la valeur attendue, selon la méthode qui fournit la meilleure prévision du montant payable (recouvrable). L'adoption de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes

L'Argentine a été désignée économie hyper-inflationniste au 1^{er} juillet 2018, à des fins comptables, en raison de divers facteurs qualitatifs liés à l'environnement économique. Les entités déclarantes sous IFRS sont tenues d'appliquer l'ajustement en fonction de l'inflation, car les conditions applicables sont remplies. La filiale de la Société en Argentine utilise le peso argentin comme monnaie fonctionnelle et, par conséquent, IAS 29 a été appliquée à ces états financiers consolidés.

IAS 29 exige que les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste soient ajustés sur la base d'un indice général des prix approprié pour exprimer les effets de l'inflation et doivent être exprimés en termes d'unité de mesure courante à la fin de la période de clôture. L'ensemble des actifs et passifs non-monétaires doivent être corrigés de l'inflation pour refléter leur pouvoir d'achat à la date de clôture. De même, l'état du résultat global (compte de résultat et autres éléments du résultat global) doit être retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période. Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités, puisqu'ils reflètent déjà le pouvoir d'achat à la date de clôture.

La filiale d'Argentine a choisi d'utiliser l'index combiné de l'Indice des Prix de gros (Indice de Precios Mayoristas ou « IPIM ») et l'Indice national des prix à la consommation (Indice de Precios al Consumidor Nacional ou « IPIC ») publié par l'Institut National de Statistiques et Recensement de la République d'Argentine (INDEC) pour mesurer l'impact de l'inflation sur sa situation financière et ses résultats. Le facteur d'ajustement cumulatif du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020 était de 34,4 %.

L'adoption de l'IAS 29 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de la Société.

B) NON ADOPTÉES

Amendements à IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié la définition d'une entreprise (Amendements à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*) visant à résoudre les difficultés qui surviennent lorsqu'une entité détermine si elle a acquis une entreprise ou un groupe d'actifs. Les entreprises doivent appliquer les modifications au plus tard à la date d'ouverture de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date.

8. ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE

En avril 2020, le gouvernement du Canada a adopté une loi créant la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »). En vertu de la SSUC, les employeurs admissibles ont le droit de recevoir un remboursement de salaire de 75 % pour les employés admissibles jusqu'à un montant maximal de 0,847 \$ par semaine à compter du 15 mars 2020 jusqu'au 4 juillet 2020. Au 30 juin 2020, la Société a un montant à recevoir de 1 848 \$. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, un produit total de 3 151 \$ lié à la SSUC, pour la période du 15 mars au 30 juin 2020, a été comptabilisé en réduction du coût des produits de contrat et de 472 \$ en réduction des frais généraux et administratifs.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

9. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation a été présentée aux états consolidés du résultat comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	9 474	8 785
Frais généraux et administratifs	1 766	1 203
Total de la dotation aux amortissements	11 240	9 988

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les pertes (gains) de change et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Dotation aux amortissements	11 240	9 988
Charges au titre des avantages du personnel	72 007	83 397
Coût des stocks	30 874	32 395
Autres charges	30 807	30 850
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des pertes (gains) de change, des charges financières et de la provision pour litige	144 928	156 630
Coût des produits tirés de contrats	124 866	136 527
Frais généraux et administratifs, pertes (gains) de change, charges financières et provision pour litige	20 062	20 103
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des pertes (gains) de change, des charges financières et de la provision pour litige	144 928	156 630

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

10. STOCKS

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Pièces de rechange	15 038	14 718
Fournitures	33 375	27 334
Autres	642	1 891
	49 055	43 943

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les pièces de machinerie. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Le coût des stocks, qui a été comptabilisé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
	30 874	32 395

Au cours de l'exercice, un montant de 175 \$ (2019 : 397 \$) a été constaté à titre de réduction de valeur des stocks en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de renversement d'une réduction de valeur des stocks.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

11. PLACEMENTS

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Placements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	419	542
Acquisitions de placements	30	-
Conversion de créances clients	-	61
Produit de la cession de placements	(226)	-
Gain sur cession de placements	106	-
Variation de la juste valeur sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(12)	(184)
Placements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	317	419

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme étant à la juste valeur par le biais de résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Le coût d'origine était de 397 \$ (486 \$ au 30 juin 2019). Pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, le gain sur cession de placements totalisant 106 \$ est inclus dans les frais généraux et administratifs. Il n'y a aucun gain sur cession de placements pour l'exercice terminé le 30 juin 2019.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 juin 2019	804	10 685	85 456	19 827	4 058	120 830
Transfert vers les actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	(286)	(254)	-	(540)
Solde au 1 ^{er} juillet 2019	804	10 685	85 170	19 573	4 058	120 290
Acquisitions	-	71	6 659	3 543	198	10 471
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	289	-	-	289
Cessions et radiations	-	(62)	(2 572)	(1 486)	-	(4 120)
Effet des variations des taux de change	-	(18)	(2 755)	(141)	(51)	(2 965)
Solde au 30 juin 2020	804	10 676	86 791	21 489	4 205	123 965
Amortissement cumulé						
Solde au 30 juin 2019	-	4 520	57 713	13 293	2 854	78 380
Transfert vers les actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	(244)	(135)	-	(379)
Solde au 1 ^{er} juillet 2019	-	4 520	57 469	13 158	2 854	78 001
Amortissement	-	653	6 577	2 712	329	10 271
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	260	-	-	260
Cessions et radiations	-	(32)	(2 604)	(1 295)	-	(3 931)
Effet des variations des taux de change	-	(11)	(2 280)	(137)	(32)	(2 460)
Solde au 30 juin 2020	-	5 130	59 422	14 438	3 151	82 141
	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2018	841	10 449	79 189	17 474	3 424	111 377
Acquisitions	-	240	4 473	3 156	454	8 323
Cessions et radiations	(37)	-	(1 374)	(884)	-	(2 295)
Regroupement d'entreprises	-	-	4 067	135	193	4 395
Effet des variations des taux de change	-	(4)	(899)	(54)	(13)	(970)
Solde au 30 juin 2019	804	10 685	85 456	19 827	4 058	120 830
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} juillet 2018	-	3 900	53 455	11 810	2 471	71 636
Amortissement	-	622	6 329	2 356	391	9 698
Cessions et radiations	-	-	(1 353)	(824)	-	(2 177)
Effet des variations des taux de change	-	(2)	(718)	(49)	(8)	(777)
Solde au 30 juin 2019	-	4 520	57 713	13 293	2 854	78 380
Au 30 juin 2019 :						
Valeur comptable nette	804	6 165	27 743	6 534	1 204	42 450
Portion relative aux contrats de location- financement	-	-	42	119	-	161
Au 30 juin 2020 :						
Valeur comptable nette	804	5 546	27 369	7 051	1 054	41 824

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 18 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 (gain de 312 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2019) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

Les équipements de forage incluent des travaux en cours pour un montant de 528 \$ (0 \$ au 30 Juin 2019).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Notes	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Total
Coût		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2019	7	1 937	2 379	300	254	4 870
Acquisitions		-	-	-	245	245
Cessions et radiations		-	-	-	(78)	(78)
Transferts aux immobilisations corporelles		-	-	(289)	-	(289)
Effet des variations des taux de change		(265)	(99)	(11)	(5)	(380)
Solde au 30 juin 2020		1 672	2 280	-	416	4 368
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} juillet 2019	7	-	-	258	135	393
Amortissement		-	387	8	135	530
Cessions et radiations		-	-	-	(27)	(27)
Transferts aux immobilisations corporelles		-	-	(260)	-	(260)
Effet des variations des taux de change		-	(3)	(6)	-	(9)
Solde au 30 juin 2020		-	384	-	243	627
Valeur comptable nette		1 672	1 896	-	173	3 741

Le gain sur cession d'actifs au titre de droits d'utilisation totalisant 13 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 (gain de 0 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2019) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Relation client	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2019	1 290	(290)	1 000
Amortissement	-	(439)	(439)
Effet des variations des taux de change	27	-	27
Solde au 30 juin 2020	1 317	(729)	588
Solde au 1 ^{er} juillet 2018	-	-	-
Regroupement d'entreprises (note 2)	1 348	-	1 348
Amortissement	-	(290)	(290)
Effet des variations des taux de change	(58)	-	(58)
Solde au 30 juin 2019	1 290	(290)	1 000

15. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur aux livres des actifs nets de l'entité étant plus élevée que sa capitalisation boursière, la Société a conclu qu'il fallait effectuer un test de dépréciation sur tous ces actifs.

Unités génératrices de trésorerie

Aux fins du test de dépréciation, les actifs ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui obtiendront les bénéfices de leur utilisation. Ainsi, la Société a identifié 3 UGT, basées sur leur localisation géographique, d'où proviennent des flux de trésorerie interdépendants. Ces UGT sont, l'UGT canadienne, l'UGT chilienne et l'UGT internationale.

Évaluations de la dépréciation des actifs non financiers

Le test de dépréciation de la Société pour chaque UGT s'est basé sur des calculs la valeur d'utilité des actifs en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés.

La valeur recouvrable de chaque UGT a été déterminée avec l'utilisation d'un taux d'actualisation avant impôt basé sur le coût moyen pondéré du capital (« CMPC »). La direction a calculé un CMPC pour l'UGT Canadienne entre 6,3 % et 7,4 % avec un point médian de 6,8 %, pour l'UGT internationale entre 13,8 % et 15,9 % avec un point médian de 14,9 %, et pour l'UGT chilienne entre 7,7 % et 8,8 % avec un point médian de 8,2 %. Le taux d'actualisation est basé sur les circonstances spécifiques de la Société. Le CMPC considère la dette et les capitaux propres. Le coût des capitaux propres provient du retour sur investissement attendu par les investisseurs de la Société. Le coût de la dette est basé sur les emprunts portants intérêts de la Société. Un facteur de risque spécifique a été appliqué à chaque facteur beta individuel. Les facteurs beta ont été évalués annuellement basé sur des informations du marché disponibles publiquement.

La valeur recouvrable de chaque UGT a aussi été calculée en utilisant des données non observables comme les projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers approuvés par le conseil d'administration. Les taux de croissance utilisés pour la période couverte par le budget sont fondés sur les estimations de la direction quant à la performance, lesquelles sont établies en tenant compte des taux de croissance historiques atteints ainsi que des fluctuations prévues y compris celles attribuables au contexte économique actuel. Les taux de croissance sont également tributaires du fait que l'UGT soit dans un marché établi ou que ses opérations soient en démarrage ou en évolution. La direction évalue comment la position de marché de l'UGT, comparativement à celle de ses concurrents, peut changer au cours de la période couverte par le budget. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance se situant entre 2,0 % et 5,0 %, selon l'UGT, lequel est fondé sur l'estimation de la société quant à la performance future pour celui-ci. La direction s'attend à ce que la part de marché de la société demeure stable à long terme pour la période couverte par le budget.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. TEST DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS (suite)

Évaluations de la dépréciation des actifs non financiers (suite)

Les hypothèses utilisées pour l'estimation des flux de trésorerie futurs sont basées sur les meilleures estimations de la direction au 30 juin 2020 et pourraient différer de façon significative dans l'avenir selon les changements potentiels de l'industrie tels que la valeur au marché de l'or, les fluctuations des devises, les taux d'intérêts et tout autre événement hors du contrôle de la direction qui pourrait affecter l'économie mondiale. L'estimation des valeurs recouvrable pourrait ainsi différer de façon significative des valeurs recouvrables réelles futures.

Il a été déterminé que les valeurs recouvrables étaient supérieures aux valeurs comptables. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée.

16. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 6 814 \$ (5 000 \$ US), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, taux effectif de 3,50 % au 30 juin 2020, échéant en novembre 2021, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{c)}	1 363	-
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 35 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,00 %, taux effectif de 5,45 % au 30 juin 2020 (taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 5,95 % au 30 juin 2019), échéant en novembre 2021, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{a) b) c)}	27 322	25 041
Emprunt autorisé d'un montant de 2 500 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 4,50 %, taux effectif de 6,95 % au 30 juin 2020 (au taux préférentiel majoré de 4,50 %, taux effectif de 8,45 % au 30 juin 2019), remboursable par versements mensuels de 52 \$ à compter de juin 2017, échéant en novembre 2021, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{b) e)}	727	1 192
Emprunt autorisé d'un montant de 7 018 \$ (5 150 \$ US), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,75 %, taux effectif de 5,20 % au 30 juin 2020 (au taux préférentiel majoré de 2,75 %, taux effectif de 8,25 % au 30 juin 2019), remboursable par versements mensuels de 132 \$ (97 \$ US) à compter de mai 2019 (au 30 juin 2019 : 59 \$ (45 \$ US)), échéant en juillet 2024, garanti par une hypothèque de troisième rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{d) e)}	5 666	3 192

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Emprunts, portant intérêt à un taux de 0 %, remboursable par versements mensuels de 16 \$, échéant en août 2023	618	-
Emprunts, portant intérêt à un taux de 3,50 %, remboursable par versements mensuels de 29 \$ (17 756 \$ CLP) à compter de décembre 2020, échéant en juin 2023. ^{f)}	1 660	-
Contrats de location-financement, portant intérêt à des taux variant entre 4,50 % et 5,99 % (30 juin 2019), échéant en juillet 2021 ^{g)}	-	151
	37 356	29 576
Tranche à court terme	(2 174)	(1 400)
	35 182	28 176

- a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 1,50 % et 3,50 %.
- b) Un montant non amorti de 264 \$ (286 \$ au 30 juin 2019) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- c) Le 28 juin 2019, la Société a signé un amendement à la troisième entente de facilité de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale du Canada consistant en une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 35 000 \$ et une facilité de crédit renouvelable non utilisée de 5 000 \$ US au 30 juin 2020, qui viendra à échéance le 2 novembre 2021.
- d) Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une entente de prêt pour un prêt à terme d'un montant maximum de 5 150 \$ US. Le prélèvement initial de 2 575 \$ US reçu le 21 janvier 2019, a été utilisé pour réduire la facilité de crédit décrite ci-dessus. Le second prélèvement de 2 575 \$ US reçu le 9 octobre 2019 a été utilisé pour payer le solde à payer relié à un regroupement d'entreprise le 23 décembre 2019.
- e) Le 23 avril 2020, la Société a conclu une première entente d'amendement avec un de ses créanciers, Exportation et Développement Canada, pour reporter les paiements en capital et les intérêts de sa dette à long terme de six mois et en allonger le terme d'une même période. Les intérêts courus sur cette période seront payables au prochain versement.
- f) En mai 2020, Orbit Garant Chile S.A., une filiale en propriété exclusive de la Société, a obtenu deux prêts totalisant 1 000 000 \$ CLP (1 740 \$ CA) de Banco Scotiabank. Les prêts n'ont pas de remboursement de capital pendant les six premiers mois et les intérêts courus sur cette période seront payables sur le premier versement.
- g) Le 1^{er} juillet 2019, suite à l'adoption de l'IFRS 16, le solde des contrats de location-financement a été reclassé dans les obligations locatives.

Selon les modalités des dettes à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 18). Au 30 juin 2020, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2019, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2020, le taux préférentiel au Canada était de 2,45 % pour les emprunts canadiens (3,95 % au 30 juin 2019) et le taux préférentiel aux États-Unis était de 3,25 % pour les emprunts américains (5,50 % au 30 juin 2019).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. DETTE À LONG TERME (suite)

Au 30 juin 2020, les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
Moins d'un an	2 174
Plus d'un an et moins de cinq ans	35 447
	<u>37 621</u>

La dette à long terme, par devise et par échéance, est la suivante :

Au 30 juin 2020	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans
000s			
	\$	\$	\$
CAD	28 404	664	27 740
US (5,350 \$ US)	7 292	1 186	6 106
Pesos chiliens (1,000,000 CLP)	1 660	324	1 336
	<u>37 356</u>	<u>2 174</u>	<u>35 182</u>

Rapprochement de la variation de la dette à long terme avec la trésorerie provenant des activités de financement :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet	29 576	20 038
Transfert des contrats de location-financement aux obligations locatives	(151)	-
Augmentation nette de la facilité de crédit renouvelable	3 172	7 200
Augmentation des autres dettes à long terme	5 931	7 506
Remboursement des autres dettes à long terme	(1 508)	(5 051)
Amortissement des frais de transaction liés à la dette à long terme	134	95
Frais de transaction liés à la dette à long terme	(112)	(203)
Impact de la variation du taux de change sur la dette en devises étrangères	314	(9)
Solde au 30 juin	<u>37 356</u>	<u>29 576</u>

17. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le sommaire des activités liées aux obligations locatives pour l'exercice terminé le 30 juin, 2020, se présente comme suit:

	\$
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} juillet 2019	4 598
Acquisitions	245
Cessions	(60)
Frais financiers	235
Païement des obligations locatives, incluant les frais financiers	(750)
Effet des variations des taux de change	(283)
	<u>3 985</u>
Portion court terme	2 759
Solde au 30 juin 2020	<u>1 226</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. OBLIGATIONS LOCATIVES (suite)

Les paiements au titre de location requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	30 juin 2020
	\$
Moins d'un an	2 902
Plus d'un an et moins de cinq ans	841
Plus de cinq ans	765
	4 508
Moins : incidence de l'actualisation	(523)
Valeur actuelle des paiements de location	3 985
Les obligations locatives sont incluses dans l'état consolidé de la situation financière comme suit :	
	\$
Portion court terme	2 759
Portion long terme	1 226
	3 985

18. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, la dette à long terme, les obligations locatives, le solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La structure du capital de la Société est composée de ce qui suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Dette à long terme	37 356	29 576
Obligations locatives	3 985	-
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	-	3 370
Capital-actions	58 857	58 857
Réserve - Instruments de capitaux propres	1 309	1 486
Résultats non distribués	10 047	16 971
Cumul des autres éléments du résultat global	(2 210)	(738)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 996)	(2 480)
	104 348	107 042

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières; et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2020, tel qu'il est mentionné à la note 16, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2019, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2020		30 juin 2019	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	37 021 756	58 857	36 147 119	57 207
Actions émises :				
Regroupement d'entreprises	-	-	861 637	1 632
Dans le cadre de l'exercice d'options sur actions	-	-	13 000	18
Solde à la fin de l'exercice	37 021 756	58 857	37 021 756	58 857

Perte nette par action

La perte nette par action ordinaire diluée a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Pour 2020 et 2019, les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2020	30 juin 2019
Perte nette par action de base et diluée		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(7 357) \$	(3 470) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 021 756	36 768 700
Perte nette par action de base diluée	(0,20) \$	(0,09) \$

Régime d'options sur actions

Le 26 juin 2008, la Société a établi un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale d'une Société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises à même le capital non émis à l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital non émis aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions (suite)

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Les droits sur les options deviennent acquis à un taux allant de 20 % à 33 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2020		30 juin 2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de l'exercice	2 960 500	1,52	2 496 500	1,48
Attribuées au cours de l'exercice	771 000	0,86	500 000	1,73
Exercées au cours de l'exercice ^{a)}	-	-	(13 000)	0,95
Annulées au cours de l'exercice	(576 500)	2,26	(23 000)	1,96
En circulation à la fin de l'exercice	3 155 000	1,28	2 960 500	1,52
Exerçables à la fin de l'exercice	1 675 335	1,30	1 610 768	1,43

^{a)} Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'élevait à 1,30 \$

Le 4 décembre 2019, 696 000 options sur actions ont été accordées à des salariés et administrateurs leur donnant l'option d'acheter une action ordinaire au prix de levée de 0,90 \$ par action, lequel représente la juste valeur d'une action ordinaire à la date d'attribution. Le 18 juin 2020, 75 000 options sur actions ont été accordées à un administrateur lui donnant l'option d'acheter une action ordinaire au prix de levée de 0,50 \$ par action. Ces options ont une durée de vie de 5 ans et les droits seront acquis au taux de 33 % par année débutant 12 mois après la date d'attribution.

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 juin 2020 :

Fourchette des prix d'exercice	En circulation au 30 juin 2020	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Exerçables au 30 juin 2020	Prix d'exercice moyen pondéré
\$			\$		\$
0,50 - 1,49	1 831 000	2,75	0,85	975 000	0,86
1,50 - 2,49	1 324 000	3,10	1,86	700 335	1,90
	3 155 000			1 675 335	

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. CAPITAL-ACTIONS (suite)

La juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en juin 2020	Attribuées en décembre 2019	Attribuées en décembre 2018
Taux d'intérêt sans risque	0,35%	1,46%	2,41 %
Durée de vie prévue (en années)	3	3	3
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	39,80%	36,11%	39,77 %
Rendement attendu	0 %	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,15 \$	0,26 \$	0,55 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	\$ 256	\$ 305

20. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat recouvrable se présente comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	315	1 623
Ajustements liés à des exercices précédents	136	(65)
	451	1 558
Impôt différé		
Exercice considéré	179	(1 891)
Ajustements liés à des exercices précédents	(391)	(13)
	(212)	(1 904)
	239	(346)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

20. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,55 % en 2020 et à 26,65 % en 2019.

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(7 118)	(3 816)
Taux d'imposition prévus par la loi	26,55 %	26,65 %
Impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	(1 890)	(1 017)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles	61	46
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	68	81
Écart de taux d'imposition entre les territoires	7	29
Retenues d'impôts à la source	571	352
Actifs d'impôt non comptabilisés	1 639	250
Portion non imposable des gains en capital	(51)	-
Ajustements liés à des exercices précédents	(255)	(78)
Autres	89	(9)
Total de l'impôt sur le résultat (recouvrable)	239	(346)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2019	Constaté à l'état du résultat	30 juin 2020
	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :			
Immobilisations incorporelles	39	(26)	13
Pertes reportées en avant	6 301	(334)	5 967
Provisions non déductibles	941	881	1 822
Placements	-	10	10
Total des actifs d'impôt différé	7 281	531	7 812
Passifs d'impôt différé :			
Immobilisations corporelles	1 498	424	1 922
Total des passifs d'impôt différé	1 498	424	1 922
Actifs d'impôt différé, montant net	5 783	107	5 890

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

20. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	1 ^{er} juillet 2018	Constaté à l'état du résultat	30 juin 2019
	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :			
Immobilisations incorporelles	131	(92)	39
Pertes reportées en avant	4 140	2 161	6 301
Provisions non déductibles	982	(41)	941
Total des actifs d'impôt différé	5 253	2 028	7 281
Passifs d'impôt différé :			
Placements	6	(6)	-
Immobilisations corporelles	1 354	144	1 498
Total des passifs d'impôt différé	1 360	138	1 498
Actifs d'impôt différé, montant net	3 893	1 890	5 783

Tel que présenté dans les états consolidés de la situation financière :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	5 890	5 783
Passifs d'impôt différé	-	-
	5 890	5 783

Pertes fiscales à reporter pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, expirent comme suit :

	Burkina Faso
	\$
30 juin 2024	606
30 juin 2025	5 854

21. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	15 521	(4 214)
Stocks	(5 112)	(1 951)
Charges payées d'avance	327	(270)
Créditeurs et charges à payer	(6 157)	539
	4 579	(5 896)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. ÉVENTUALITÉS

La Société peut faire l'objet de diverses réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction estime que des provisions adéquates ont été constituées dans les comptes, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'ampleur des coûts et des pertes potentiels, le cas échéant, la direction estime que la résolution ultime de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

En juin 2020, une réclamation d'une institution financière (le «Requérant») pour dommages et intérêts contre une filiale de la Société d'un montant de 843 660 XOF (2 000 \$) a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. Cette réclamation concerne un montant de 8 610 XOF (20 \$) dû par la filiale de la Société à un fournisseur, qui était redevable au Requérant. La Société conteste vigoureusement cette réclamation et a fait un appel de la décision. Sur la base d'un avis juridique, la direction estime que la réclamation est non fondée et qu'elle aura gain de cause lors de l'appel.

En août 2020, un montant de 266 818 XOF (632 \$) a dû être déposé dans un compte de trésorerie soumis à des restrictions par l'institution financière de la Société au Burkina Faso à la demande du Requérant. Le Requérant a également menacé de saisir certains actifs commerciaux de la filiale de la Société afin de satisfaire sa réclamation. Bien que la direction espère avoir gain de cause à l'appel, en septembre 2020, la Société a prélevé sur sa Facilité de crédit et déposé des liquidités d'un montant de 576 842 XOF (1 347 \$) auprès de son institution financière au Burkina Faso, afin d'éviter la saisie de certains de ses actifs et empêcher toute perturbation des activités de la Société et de sa filiale, en attendant la résolution de l'appel de la Société. La direction prévoit récupérer ces montants déposés au moment où elle obtiendra gain de cause à l'appel ou plus tôt si certaines conditions sont remplies.

Néanmoins, étant donné que la réclamation initiale a été confirmée par les tribunaux, la Société a comptabilisé une provision de 871 497 XOF (2 035 \$) au 30 juin 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Si et quand les faits et les circonstances changent (y compris si la Société obtient gain de cause à son appel), le passif comptabilisé sera révisé dans la période au cours de laquelle le changement survient.

23. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à court terme et pour des actifs de faible valeur échéant en 2021 et 2022, à verser une somme de 197 \$ pour la location de locaux et 1 \$ pour la location de véhicules. Aucun de ces contrats de location ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les deux prochaines années s'élèvent à 159 \$ en 2021 et 39 \$ en 2022.

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 5 921 \$ (6 490 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2019). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

Garanties

Au 30 juin 2020, la Société a émis des garanties bancaires, échéant entre avril 2020 et mars 2021, en faveur de clients pour un montant total de 1 385 \$ (1 734 \$ au 30 juin 2019). Pour les exercices terminés le 30 juin 2020 et 2019, la Société n'a pas effectué de paiement en contrepartie de ces garanties.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTIES ASSOCIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

La Société a conclu les transactions suivantes avec les sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Produits	54	266
Charges	148	151

Au 30 juin 2020, un montant de 6 \$ était à recevoir relativement à ces transactions (59 \$ au 30 juin 2019).

Transactions entre parties associées

La Société a conclu les transactions suivantes avec les parties associées :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Produits	20 799	22 645

Au 30 juin 2020, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 1 533 \$ à recevoir d'une société associée (1 672 \$ au 30 juin 2019).

Toutes ces transactions entre parties liées et associées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties.

25. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Salaires et honoraires	1 504	1 877
Rémunération fondée sur des actions	113	200
	1 617	2 077

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

La Société réalise une partie de ses activités en dollars américains (\$ US), en pesos chiliens (CLP), en pesos argentins (ARS), en cédis ghanéens (GHS) et en francs ouest-africains (XOF). L'exposition de la Société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2020 :

	\$ US	CLP	ARS	GHS	XOF
	000s	000s	000s	000s	000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	645	168 611	4 061	157	158 384
Créances clients	195	529 386	18 860	2 629	1 137 609
Impôts à recevoir (à payer)	80	163 150	12 834	3 077	90 151
Créditeurs et charges à payer	(38)	(299 573)	(3 802)	14	(2 766 701)
Tranche à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives	(898)	(195 059)	-	-	-
Exposition nette	(16)	366 515	31 953	5 877	(1 380 557)
Équivalent en dollars canadiens	(22)	608	619	1 378	(3 224)

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % des taux de change aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	ARS	GHS	XOF
Augmentation (diminution) du résultat net en dollars canadiens	(1)	45	46	101	(237)

L'exposition de la Société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2019 :

	\$ US	CLP	ARS	GHS	XOF
	000s	000s	000s	000s	000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	880	197 344	-	130	223 581
Créances clients	1 777	2 961 014	-	8 420	2 180 876
Impôts à recevoir (à payer)	72	(107 842)	-	2 496	(95 252)
Créditeurs et charges à payer	(106)	(299 847)	-	(946)	(1 572 268)
Tranche à court terme de la dette à long terme et des contrats de location-financement	(542)	-	-	-	-
Exposition nette	2 081	2 750 669	-	10 100	736 937
Équivalent en dollars canadiens	2 725	5 309	-	2 425	1 671

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % des taux de change aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	ARS	GHS	XOF
Augmentation du résultat net en dollars canadiens	199	388	-	177	122

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Face à des défis sur les marchés sans précédent, la COVID-19 peut affecter négativement les clients de la Société et leur solvabilité. Les difficultés financières des clients peuvent avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, en particulier si ces clients devaient retarder ou faire défaut sur les paiements dus à la Société. Le recouvrement des comptes clients et autres débiteurs de tierces parties demeure une priorité pour la Société dans la situation actuelle.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses créances clients au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients. Au 30 juin 2020, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 6 % des créances clients et autres débiteurs (7 % au 30 juin 2019).

La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des créances clients, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019 s'établissent comme suit :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
En règle	16 031	28 923
En souffrance depuis 0 à 30 jours	603	3 346
En souffrance depuis plus de 30 jours	4 668	4 303
Total des créances clients	21 302	36 572
Moins la provision pour créances douteuses	786	899
	20 516	35 673

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	899	727
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	(110)	269
Radiation de créances clients	-	(150)
Sommes recouvrées	(3)	53
Solde à la fin de l'exercice	786	899

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Au 30 juin 2020, 66 % (79 % au 30 juin 2019) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 4 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (2 % au 30 juin 2019).

Deux clients importants représentent 14 % des créances clients au 30 juin 2020 (un client important représentait 15 % de ces créances clients au 30 juin 2019).

Un client important représente 20 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 (deux clients importants représentaient 31 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2019).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2020, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global net de 214 \$ (217 \$ au 30 juin 2019).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et du solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2020, les placements sont présentés à la juste valeur et sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Au 30 juin 2020	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 996	4 996			
Créances clients et autres débiteurs	21 122	21 122			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	317	317	317		
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	18 454	18 454			
Dette à long terme	37 356	37 356			
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Au 30 juin 2019	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 480	2 480			
Créances clients et autres débiteurs	36 643	36 643			
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	419	419	419		
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	24 744	24 744			
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	3 370	3 370			
Dette à long terme et contrats de location-financement	29 576	29 576			

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2020.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 16, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés comme des « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,30 % et 0,52 %. Au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, les créances clients n'incluaient pas de montant relativement à des comptes affacturés.

Les tableaux suivants représentent les flux de trésorerie contractuels pour les passifs financiers en fonction de leurs échéances contractuelles :

	Au 30 juin 2020			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	18 451	18 451	-	-
Dette à long terme	37 621	2 174	33 833	1 614
	56 072	20 625	33 833	1 614

	Au 30 juin 2019			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	24 744	24 744	-	-
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	3 370	3 370	-	-
Dette à long terme	29 711	1 347	27 340	1 024
Contrats de location-financement	151	53	98	-
	57 976	29 514	27 438	1 024

27. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice d'exploitation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

27. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels de la Société :

	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	109 010	109 465
International ¹⁾	28 800	43 349
	137 810	152 814
Bénéfice (perte) d'exploitation		
Canada	6 691	(2 914)
International	(5 537)	6 403
	1 154	3 489
Frais généraux liés au siège social de la Société ²⁾	5 580	5 188
Charges financières	2 692	2 117
Impôt sur le résultat (recouvrable)	239	(346)
	8 511	6 959
Bénéfice net (perte nette)	(7 357)	(3 470)
¹⁾ Le secteur International inclut les produits suivants générés par les activités au Chili :	15 409	26 113
²⁾ Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions, la provision pour litige et certains coûts non attribués.		
Dotation aux amortissements		
Canada	6 080	5 925
International	3 395	2 860
Total de la dotation aux amortissements inclus dans le bénéfice (perte) d'exploitation	9 475	8 785
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1 765	1 203
Total de la dotation aux amortissements	11 240	9 988

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2020 et 2019

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

27. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019
	\$	\$
Actifs identifiables		
Canada	86 960	92 307
Chili	15 400	15 486
International - Autres	27 478	26 902
	129 838	134 695
Immobilisations corporelles		
Canada	29 868	29 567
Chili	3 480	4 286
International - Autres	8 476	8 597
	41 824	42 450
Actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	191	-
Chili	2 367	-
International - Autres	1 183	-
	3 741	-
Immobilisations incorporelles		
International - Autres	588	1 000
	30 juin 2020	30 juin 2019
	\$	\$
Acquisitions d'actifs non courants		
Canada	8 630	6 757
International	1 673	6 783
Immobilisations non attribuées et actifs communs	168	526
	10 471	14 066

Remarques

Directeurs**Jean-Yves Laliberté** ^{1,2}

Administrateur de sociétés et consultant
Président du conseil d'administration

William N. Gula ^{1,2*,†}

Conseiller principal, Morrison Park Advisors,
et associé, Hansell LLP

Pierre Rougeau ^{1,2}

Administrateur de sociétés et consultant

Nicole Veilleux ^{1*,2}

Administrateur de sociétés et consultant

Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et
Vice-président du développement corporatif,
Forage Orbit Garant inc.

Éric Alexandre

Président et chef de la direction,
Forage Orbit Garant inc.

¹ Membre du comité d'audit.

² Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.

* indique le président d'un comité.

† n'est pas candidat à la réélection

Officiers**Éric Alexandre**

Président et chef de la direction

Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et
Vice-président du développement corporatif

Alain Laplante

Vice-président et chef de la direction financière

Siège social

3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or, Québec
J9P 6Y6
Tél : 866-824-2707
Télé : 801-824-2195
www.orbitgarant.com

Inscription en bourse

Symbole sur la Bourse de Toronto : OGD

Actions ordinaires en circulation

37 021 756 (au 30 juin 2020)

Relations avec les investisseurs

Alain Laplante
Tél : 819 824-2707
Courriel : investors@orbitgarant.com

Bruce Wigle
Tél : 647 496-7856
Courriel : investors@orbitgarant.com

Agent des transferts et registraire

Société de fiducie AST (Canada)
2001, boul. Robert-Bourassa, Bureau 1600
Montréal, QC
H3A 2A6
Tél : 1-800-387-0825

Responsable des affaires juridiques

Goodmans LLP
Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Vérificateurs

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Assemblée Annuelle

Mercredi 2 décembre 2020
Siège social de Forage Orbit Garant
3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or, Québec

L'assemblée commencera à 10h00 (HE)

COORDONNÉES

Si vous avez des questions concernant Forage Orbit Garant et ses activités, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à nos bureaux dont les coordonnées figurent ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous pour répondre à vos besoins spécifiques.

SIÈGE SOCIAL

Forage Orbit Garant inc.
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T: 819-824-2707
T: 866-824-2707
F: 819-824-2195
info@orbitgarant.com

CANADA

QUÉBEC

Services de forage Orbit Garant inc.
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T : 819 824-2707
T : 866 824-2707
F : 819 824-1595

Soudure Royale Concept
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T : 819 825-5399
F : 819 825-7088

ONTARIO

Services de forage Orbit Garant inc.
640 Garson Coniston Road
Sudbury (Ontario)
P3L 1R3
Canada
T: 705 694-5959
F: 705 694-4784

Services de forage Orbit Garant inc.
3661 Mount Albert Road
R.R. #1, Sharon (Ontario)
LOG 1V0
Canada
T: 905 478-2243
F: 905 478-2249

NOUVEAU-BRUNSWICK

Services de forage Orbit Garant inc.
398 Chemin Dover
Dieppe (Nouveau-Brunswick)
E1A 7L6
Canada
T: 506 853-9131
F: 506 856-4570

ALBERTA

Drift Exploration Drilling Inc.
803 9 Ave SE
High River (Alberta)
T1V 1K5
Canada
T: 403 601-4374
F: 403 652-3238

ÉTATS-UNIS

NEVADA

Drift Exploration Drilling Inc.
6120 Pedroli Lane
Winnemucca (Nevada)
89445
États-Unis
T: 403 601-4374
F: 403 652-3238

AMÉRIQUE DU SUD

CHILI

Orbit Garant Chile S.A.
Avda. Los Cerrillos 998
Cerrillos (Santiago)
Chili
T: +56 2 2411 5900
C: +56 9 9624 0421

GUYANA

OGD Drilling (Guyana) Inc.
31 Belair Spring
East Coast Demerara
Georgetown
Guyana
C Guyana: +592 629 6133
T Canada : 1 819 824-2707
F Canada : 1 819 824-1595

AFRIQUE DE L'OUEST

GHANA

Orbit Garant Drilling Ghana Limited
Plot 35 Funko Beach
P.O. Box WQ 104
Takoradi
Ghana
T Ghana: +233 303 960 889
C Ghana: +233 270 334 162
C Canada : 506 863-9503

BURKINA FASO

Forage Orbit Garant B.F. SAS
737, boulevard Tansoba-KOSSODO
12 B.P. 197 Ouagadougou 12
Ouagadougou
Burkina Faso
T Burkina Faso : +226 54 69 02 80
T Burkina Faso : +226 76 35 88 11